

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2008

Le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 2 décembre 2008, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Franck RIESTER, Maire.

Présents : RIESTER Franck, MOTOT Ginette, AUBRY Jean-Pierre, DELOISY Sophie, LEGEAY Jean-Claude, THOURET Marie-José, FREMONT Bernard, MAASSEN Véronique, FOURNIER Pascal, GOULLET Christiane, GOUJAT Jackie, FEINDEL François, DIAB Noua, ASHFORD Patrick, COUVÉ DUPONT Muriel, BOULVRAIS Daniel, DESMONTIER Solange, KIT Michèle, SCHEHL Françoise, YVON Marie-Ange, TUERO Patricia, THEVENOT Vincent, SAINTEMARIE Bruno, MONTOISY Alexis, RABEY Colette, COILLOT Roland, SABATE Elianne, THIERRY Pascal, TREGOAT Yvon, MARTIG Laetitia, CANALE Aude.

Absents ayant remis procuration : PERRIN Sylviane, (pouvoir à Patrick ASHFORD), DAUNA Jean-Vincent (pouvoir à François FEINDEL).

soit 31 présents, 2 absents représentés, 33 votants.

Madame Véronique MAASSEN, secrétaire de séance.

Arrivée de M. THEVENOT à 19 h 10

M. RIESTER : Avant de commencer l'ordre du jour, c'est un petit point personnel, je voulais vous dire que j'avais vraiment énormément apprécié. Je voulais vous remercier pour tous les gestes de sympathie, les marques d'amitié que vous m'avez témoignées, pendant la période difficile que j'ai traversée. Je voulais vous le dire sincèrement et simplement.

INFORMATIONS DIVERSES

M. RIESTER : On commence par quelques informations diverses, vous savez que la ville de Coulommiers fait régulièrement l'objet d'une analyse financière, réalisée par la Trésorière Principale, ou le Receveur Municipal plus largement. C'est Mme LEVRAUX qui est Receveur Municipal, actuellement. C'est elle qui a réalisé une analyse financière de la ville sur plusieurs années à fin 2007, la dernière analyse a eu lieu en 2005. Comme la dernière fois on l'a présentée en commission des finances, on va en faire une présentation très rapide, histoire d'avoir une photographie des finances publiques, comme l'a analysé Mme LEVRAUX. Bien évidemment, cela a déjà été vu en commission des finances. Je laisse la parole à M. Fournier.

M. FOURNIER : Avant même que de vous présenter cette analyse financière faite par Mme LEVRAUX, je voudrais vous présenter l'articulation de la gestion de notre commune. Vous savez, M. le Maire et moi-même, nous sommes ordonnateurs, et à l'opposée, Mme Chantal LEVRAUX, Trésorier Principale, est comptable de la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

commune. Cette dichotomie permet une claire validation de notre compte de trésorerie, (arrivée de M. THEVENOT), bonsoir Vincent, membre actif de la commission des finances. J'en reviens donc, effectivement, sur la façon dont est articulé le contrôle financier de la commune, donc effectivement, cette dichotomie est d'une part, l'ordonnateur et de l'autre part, le comptable permet une claire validation des comptes de la commune et pour autant, c'est ce qui va ressortir du document qu'a établi Mme LEVRAUX, au travers de l'analyse financière. Au-delà de l'aspect purement comptable, effectivement, vous savez que chaque jour, je signe des bordereaux ou bien des mandatements qui partent en direction de la trésorerie principale, et la trésorerie principale engage les dépenses ou reçoit les recettes qui sont relatives à ces bordereaux ou mandatements. Au-delà de l'aspect purement comptable, le Trésorier Principal a une action de conseil. Nous ne manquons pas, effectivement de la solliciter. Nous l'avons fait récemment, lorsque nous avons souhaité voir de quelle façon la plus pertinente nous pouvions gérer notre trésorerie municipale et d'autre part, mettre en place des moyens modernes de paiement, dans les recettes des différentes régies municipales. Donc, maintenant, nous allons entrer dans le vif du sujet.

Monsieur FOURNIER détaille l'analyse financière. Documents POWER POINT joints.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 29 SEPTEMBRE ET
20 OCTOBRE 2008.

Les procès verbaux des séances des 29 septembre et 20 octobre 2008 sont adoptés par les membres présents à chacune des séances.

Question n° 1

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PREVISIBLES D'INONDATION
(PPRI)

M. AUBRY présente le PPRI et commente la projection :

En application des dispositions de l'article R 562-7 du Code de l'Environnement, le Préfet par courrier en date du 20 octobre dernier a adressé au Maire de la ville de Coulommiers, le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) afin qu'il soit soumis à l'avis du conseil municipal.

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
D'INONDATION (PPRI) EN QUELQUES MOTS

-I- CADRE REGLEMENTAIRE

Par arrêté en date du 28 janvier 2005 Monsieur le Préfet a prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur le territoire des communes riveraines du Grand Morin, partie amont.

1-1 -Partie Réglementaire.

Les PPRI sont élaborés par l'Etat, ayant valeur de servitude d'utilité publique.

Les dossiers sont soumis à l'enquête publique après avoir recueilli l'avis des conseils municipaux, et été approuvés par arrêté préfectoral. Ils sont opposables à tout mode d'occupation ou d'utilisation des sols. Ils sont annexés aux plans locaux d'urbanisme.

1-2 -Objet du plan de prévention.

Le plan de prévention des risques prévisibles d'inondation a pour objet de protéger les 17 communes en amont et en aval de COULOMMIERS situées le long du Grand Morin.

1-3 -Le dossier comprend divers documents.

Une notice de présentation

Le règlement

La carte des aléas

La carte des enjeux

Le plan de zonage réglementaire.

-II- LES OBJECTIFS ET LES PRINCIPES D'ELABORATION

Deux objectifs sont ciblés.

Le 1er est de constituer et d'afficher une connaissance du risque, afin que chaque acteur concerné puisse être informé et responsabilisé.

Le second objectif est d'instituer dans les secteurs touchés une réglementation durable afin de garantir les mesures de préventions.

Au niveau national les objectifs sont :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- d'arrêter les nouvelles implantations « humaines » dans les zones les plus dangereuses,
- de limiter ces implantations dans les autres zones inondables
- de préserver les capacités de stockage et d'écoulement des crues
- de sauvegarder l'équilibre et la qualité des milieux naturels.

Quatre grands principes à respecter dans l'élaboration du PPRI.

Premier principe : Eviter l'apport de populations dans les zones soumises aux aléas les plus forts.

Second principe : N'autoriser que les constructions et aménagements étant compatibles avec les impératifs de la réduction de leur vulnérabilité.

Troisième principe : Ne pas dégrader les conditions d'écoulement et d'expansion des crues.

Quatrième principe : Empêcher l'implantation des établissements sensibles stratégiques dans les zones exposées.

III – LES ELEMENTS TECHNIQUES

3-1 L'Hydrologie et les données historiques.

Le Grand Morin est un cours d'eau connu pour ses crues rapides.

La montée des eaux est extrêmement rapide, comme l'attestent les relevés effectués au niveau de la station de la Ferté Gaucher :

En 1958 + de 0,60m en 4H00

En 1962 + de 0,94m en 1h30

En 1988 + de 1,87m en 5H00

Les crues historiques du siècle dernier se situent sur la partie amont du seuil de Chauffry en 1988, et sur la partie aval du seuil de Chauffry les crues les plus importantes sont celles de 1958 et 1983

3-2 L'importance des risques d'inondation.

Des hauteurs de submersion et des vitesses d'écoulement dépend l'importance des risques d'inondation

3-3 La non prise en compte des ouvrages et travaux de protection.

Bien que les ouvrages et travaux de protection aient été effectués en vue de réduire les risques d'inondation, ceux-ci ne sont pas pris en compte pour la détermination des aléas du PPRI. En regard de la circulaire interministérielle du 30.04.2002.

En conséquence, les terrains protégés par des ouvrages de protection sont toujours considérés comme restant soumis aux phénomènes étudiés et donc vulnérables. On ne peut avoir la garantie absolue sur l'efficacité des ouvrages et on ne peut préjuger de leur gestion et de leur tenue à terme.

3-4 L'aléa de référence.

L'aléa ou plus communément « inondation » de référence étant « la plus forte crue connue »

La cartographie de l'aléa répond à la double volonté :

de se référer à des événements incontestables et qui sont susceptibles de se reproduire, de privilégier la mise en sécurité de la population.

Trois tronçons identifiés :

Le tronçon Meilleray-Chauffry, l'aléa de référence est basé sur l'exploitation de la crue historique de 1988.

Le tronçon Chauffry-Dammartin-sur-Tigaux, l'aléa de référence a été déterminé à partir d'une modélisation hydraulique.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La traversée de COULOMMIERS, la ligne d'eau de référence a été établie sur la base d'études hydrauliques prenant en compte la complexité des écoulements due à la présence de la Fausse Rivière, et de nombreux seuils, tels que les ponts et les seuils de moulins.

La hauteur de submersion est définie à partir de la différence d'altitude entre la ligne d'eau de référence et l'altitude de terrain naturel.

Trois niveaux d'aléas ont été retenus à partir du croisement de la hauteur de submersion avec la vitesse d'écoulement

Hauteur Vitesse	De 0à1m	De 1à2m	Supérieur à 3m
Faible (stockage)	Faible à moyen	Fort	Très fort
Forte (grand écoulement)	Fort	Très fort	Très fort

IV LES ENJEUX POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Quatre types d'enjeux sont identifiés en matière d'urbanisme.

Les centres urbains.

Les zones urbaines denses (ZAC – ZONES D'ACTIVITES...).

Les zones à urbaniser (lotissements pavillonnaires lâches...).

Les zones d'expansion des crues (Champs d'inondation à préserver, secteur non ou peu urbanisé et peu aménagé où les crues peuvent stocker des volumes d'eau important, terrains agricoles, espaces verts, terrain de sports, parc de stationnement).

V- LE PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE

Sept zones réglementaires ont été retenues.

Enjeu Aléa	Centre urbain	Zone urbaine dense	Autre zone urbanisée	Zone d'expansion des crues à préserver
-aléa faible à moyen	Zone verte	Zone bleu clair	Zone jaune clair	Zone jaune foncé
- aléa fort hors grand écoulement	Zone verte	Zone bleu foncé	Zone marron	Zone marron
-aléa très fort -aléa fort en grand écoulement	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge	Zone rouge

VI – LE REGLEMENT

Le règlement s'applique dans les zones délimitées au plan de zonage.

Le règlement distingue :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

les interdictions applicables aux biens et activités futurs ;
les autorisations applicables aux biens et activités existants et futurs ;
les mesures de prévention applicables aux constructions et installations existantes à la date d'approbation du plan ;
les prescriptions d'urbanisme, les prescriptions constructives
les prescriptions relatives aux parcs et stockages ;
Les prescriptions relatives aux mesures hydrauliques correctives.

VII- LES MESURES DE PREVENTION PRISES POUR LA REDUCTION DU RISQUE

Les mesures de prévention regroupent, le présent plan de prévention des risques d'inondation et les préventions et annonces des crues.

7-1 L'information préventive

- Information à l'échelle communale
- Information des acquéreurs et des locataires.

7-2 Le plan de prévention des risques d'inondation

Il définit des mesures de prévention en matière : d'urbanisme, de construction, d'aménagement d'exploitation des terrains et d'usage de bien.

7-3 La prévention et annonce des crues

Les stations réglementaires pilotées par la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (DIREN) disposent des indications des seuils de vigilance et d'alerte.

Seuils	Pommeuse	Condé Sainte Libiaire
Vigilance	Côte échelle : 1,70m Côte IGN 69 :6.06m	Côte échelle : 0,20m Côte IGN 69 :43,52m
Alerte	Côte échelle : 2,00m Côte IGN 69 :63,36m	Côte échelle : - Côte IGN 69 : -

A noter que deux syndicats gèrent le cours d'eau. Pour la partie amont le syndicat du Haut Morin à la Ferté-Gaucher et pour la partie aval le syndicat du Grand Morin à Crécy la Chapelle.

Ces deux syndicats ont mis en place un dispositif de vigilance d'alerte.

Trois balises ont été mises en place :

la première en amont sur la commune de Chatillon

la seconde sur la commune de Meilleray

la troisième sur la commune de Mouroux.

Les seuils de vigilance et d'alerte ont été définis et sont fixés respectivement à 0,80m et 1,20m au dessus de 0.

Au regard du projet présenté, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet du plan de prévention des risques prévisibles d'inondations, sur le territoire des communes riveraines du Grand Morin, partie amont.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A noter que s'en suivra une procédure d'enquête publique dès lors que la Préfecture aura recueilli l'avis des conseils municipaux. Ce n'est qu'à l'issue de l'enquête publique que sera approuvé définitivement le PPRI.

M. RIESTER : Merci M. AUBRY, est-ce qu'il y a des questions ?

M. THIERRY : Je voudrais dire que c'est une bonne chose de prendre un plan de prévention aux risques d'inondation. Je trouve que cela arrive un peu tard, parce que le PLU a été approuvé l'année dernière, et que l'on aurait pu inclure toutes ces données dans le document d'urbanisme. Vous avez parlé de la crue de 1958, moi j'étais enfant, je me souviens de celle de 1965. Effectivement, à Coulommiers, il y a ce risque de crue de la rivière, à plusieurs reprises, j'ai entendu ici parler de la fausse rivière, qui nous permet d'éviter les crues. Mais je voudrais quand même souligner que l'homme parfois oublie un peu la nature, on l'a vu dans d'autres régions de France, je pense à Vaizon la Romaine, et donc, ce n'est pas parce que l'on a une fausse rivière, d'abord cette fausse rivière, que l'eau s'écoule beaucoup plus vite. Elle va inonder des communes qui sont sous la nôtre. C'est une bonne chose pour Coulommiers, ce n'est pas forcément une bonne chose pour la commune voisine. On parle de cela, là je pense à une chose, à l'entrée de Coulommiers, c'est Mouroux, on voit cette espèce de montagne qui est en train de se construire, qui à mon avis représente un barrage en cas de très forte crue. Donc, voilà, je ne sais pas, si M. le Député, vous vous occupez de cette affaire. Moi je trouve ça inquiétant, de voir ces stocks de terre qui sont en train de s'accumuler. Et puis, surtout, je pense aussi, effectivement, il y a les documents d'urbanisme à mettre à jour. Il y a aussi l'entretien des barrages. On nous parle dans le texte qui accompagne le dossier des barrages mécaniques, j'ai envie de dire, les barrages mécaniques, c'est une chose, il faut aussi accompagner de surveillance humaine, c'est-à-dire que l'on a toujours ce risque de la panne mécanique et avoir une inondation en ville, je pense que cela aussi, il faut en tenir compte. Et puis, un dernier point, je suis quand même assez étonné, il y a un secteur à Coulommiers, c'est la rue Abel Prouharam, où encore, dernièrement il y a des permis de construire qui ont été accordés. J'ai vu l'affichage de ces permis, donc c'est très récent. Je vois qu'on est en train de parler des crues possibles à Coulommiers, et dans ce secteur, et bien, on continue de délivrer des permis de construire. Vous savez, dans la rue Abel Prouharam, on a déjà vu le Morin sortir avec un mètre d'eau à ces endroits, M. Goujat...

Micro fermé, inaudible.

M. THIERRY : Alors quatre vingt centimètres.

Micro fermé, inaudible.

M. THIERRY : Il n'y avait pas cinquante centimètres d'eau ? Ecoutez, on prendra la topographie et on prendra les côtes et puis on saura. Vous êtes d'accord, qu'en ce moment, sur la rue Abel Prouharam, on continue de construire dans des endroits où la rivière peut sortir. Alors je vous demande d'être vigilants, même sur les permis de construire que vous délivrez. Parce qu'il ne suffit pas de présenter cela, maintenant vous délivrez les permis de construire et vous essayez de faire en sorte qu'on ne construise pas n'importe où.

M. AUBRY : Je vais répondre aux divers points, en premier sur le P. L. U., lors de l'élaboration du P. L. U., nous avons tenu compte des côtes d'inondation, on les avait c'est une étude d'HYDRATEC, validée par le PPRI, et donc, dans les documents du P.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L. U. vous verrez que sur certaines zones, il y a des consignes, c'est même plus que des consignes, des obligations de construction, avec des redéfinitions des hauteurs de plancher. On en a tenu compte avec les éléments de cette étude HYDRATEC qui a été faite en 98. Au niveau des barrages, vous avez pu constater, déplacés au Moulin des Prés, notre souci est de les entretenir et de les faire fonctionner. C'est la raison pour laquelle, avec l'avis du syndicat, nous sommes en train en ce moment, d'automatiser le clapet de la Sucrerie. Actuellement, il y a des études sur les barrages qui ont été réparés. Vous avez vu au Moulin des Prés on a changé tous les clapets et refait le glacis. Pour les automatiser, pour éviter lorsqu'il y aura des risques d'inondation que le personnel municipal aille se déplacer au dessus du vannage, et aussi l'installation d'un clapet sur Pontmoulin, de façon à réguler les flux, soit sur le Morin et la fausse rivière. Il faut savoir comme vous le disiez tout à l'heure, que sur la fausse rivière, on n'accélère pas, on ferme le clapet pour ralentir, pour emmagasiner de l'eau, 300 000 m³, pour éviter justement, d'inonder les communes qui sont dessous. Au niveau des préventions, il y a deux systèmes, le système d'alerte, il y a trois balises qui existent, les alertes de Meilleray, Mouroux et Esbly, qui préviennent certaines personnes, la Préfecture. Nous sommes avertis quand il y a des risques d'inondation, pour aller voir si c'est réel ou pas. D'autre part, nous avons mis en place au niveau du Syndicat, un système d'alerte qui est automatique, c'est-à-dire, qu'à un certain niveau d'alerte, les riverains qui ont été inscrits sur ces listes, sont avisés, et l'alerte se répète toutes les deux minutes, tant qu'ils n'ont pas répondu. On a fait un essai de mise en route il y a deux ans, tout le monde pensait que Coulommiers allait être inondé, c'était juste un essai. Pour la rue Abel Prouharam, il y a une maison qui a été construite, c'est un lieu de culte, pour lequel..

M. THIERRY : micro fermé, inaudible.

M. AUBRY : Oui, il y a un permis qui est affiché, vous verrez, si vous allez voir le permis de construire, vous avez le droit d'aller le voir, que c'est conditionné, justement, à une hauteur de plancher, qui doit être à 30 cm au dessus de la ligne des plus hautes eaux.

Inaudible

M. RIESTER : M. THIERRY, je vous donne la parole.

M. THIERRY : Simplement, quand on regarde, c'est quand même inquiétant, parce qu'en l'espace de 30 ans, la vitesse de l'eau est quatre fois plus rapide. C'est-à-dire que l'on a drainé les sols, on a urbanisé en grande surface, on n'a pas toujours construit les bassins de rétention. En 30 ans, faire que la vitesse de crue est multipliée par quatre, ça fait peur, quand même

M. RIESTER : Oui, c'est une réalité, d'ailleurs qui n'est pas que Columérienne, c'est la réalité pour la France entière. Il y a quelques années, malheureusement il y avait une sensibilité beaucoup moins importante en matière de gestion de notre environnement, notamment de l'eau, qu'aujourd'hui, les normes en matière de construction, de bassins de rétention sont beaucoup plus strictes, et heureusement, évidemment, on doit être préoccupés, positivement sur ces problèmes là. C'est la raison pour laquelle, nous, on s'inscrit dans cette démarche, que s'il est nécessaire de réviser le PLU, on le fera. Evidemment. Que je suis, et toute l'équipe nous sommes très sensibilisés, croyez moi, à la gestion du Grand Morin. On a même eu une réunion en interne avec quelques

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Adjoint sur ce point là. On a demandé à ce qu'il y ait une étude de réalisée par la Syndicat des deux Morins, pour la régulation du Grand Morin, sur le bassin amont et aval de Coulommiers. A juste raison, vous avez mentionné qu'il fallait aussi réfléchir à la question de l'aval, parce qu'on est au conseil municipal de Coulommiers, notre priorité c'est Coulommiers, mais il ne faut pas faire n'importe quoi pour nos petits voisins d'en dessous. Donc, que l'on ait une réflexion sur la régulation du Morin dans Coulommiers, cela passe comme l'a dit Jean-Pierre AUBRY, par une automatisation du vannage, ça passe aussi par la réflexion sur la totalité des vannages de Coulommiers, qui étaient prévus pour une utilisation presque industrielle, à l'époque, pour permettre à un moment donné de vider les bassins pour les tanneurs, etc. donc, qui n'ont plus la même utilité aujourd'hui. De bien faire en sorte, que ceux qui ont une utilité aujourd'hui, de régulation d'eau, quand il y a des inondations mais aussi quand il y a des problèmes d'eau, pour que l'on continue à avoir à peu près le même niveau d'eau, dans Coulommiers, pour la stabilisation des berges, la stabilité des murs des riverains, c'est vraiment essentiel d'aller plus loin en matière d'entretien et d'automatisation des vannages. D'autre part, on a aussi pris des mesures assez rapides, vu les fuites qui étaient très importantes au barrage du Moulin des Prés. Ces travaux ont eu lieu à l'automne. C'est pour cela qu'il y a eu une baisse très forte du niveau du Grand Morin. Là, ça y est, on a vraiment réduit toutes les fuites. On en avait parlé dans une discussion budgétaire précédente, puisque évidemment, cela avait été expliqué en budget. Les travaux ont été réalisés, ce qui a permis de récupérer en hauteur d'eau dans Coulommiers, entre 20 et 30 centimètres depuis. C'est une très bonne chose, on peut déjà mieux gérer l'eau au sein de Coulommiers. Il y a un point que vous avez évoqué, la montagne de terre à l'entrée de Coulommiers, parce que l'on peut appeler cela une montagne, je vous rappelle que c'est à l'entrée de Coulommiers, mais que c'est Mouroux, et que nous sommes en relation étroite avec Mme le Maire de Mouroux sur ce dossier, que nous avons alerté tous deux, le Préfet qui en train de travailler sur ce sujet d'une façon très précise et très sérieuse. Je ne manquerai pas de vous tenir informés sur la suite des événements.

M. THIERRY : M. RIESTER, cela fait dix ans que, M. DRUT, Mme CHARPENTIER,

M. RIESTER : Je sais, je sais.

M. THIERRY : Cela continue de monter, on fera une piste de ski bientôt.

M. RIESTER : C'est pour cela que je dit on appellera cela une montagne. Je ne suis pas loin de partager votre avis, là-dessus, vraiment. Les Préfets changent, les Maires changent, mais la volonté est d'autant plus forte. La situation devient aujourd'hui, vraiment extraordinaire.

M. THIERRY : Vous êtes d'accord que cela représente un risque par rapport aux crues du Morin, parce que c'est un barrage sur l'écoulement du Morin. Je ne suis pas hydrogéologue, et quand...

M. RIESTER : Moi non plus, évidemment, à partir du moment où il y a de la terre mise à un endroit, c'est de la place en moins pour l'eau, donc, simplement, je dirais que le fait que cela monte en hauteur, n'est pas forcément un drame en soi pour les inondations, c'est plus un problème esthétique, et que c'est la surface qui compte pour l'inondation, jusqu'à un certain niveau. Plus on monte, plus cela ne peut pas être couvert par l'eau, du volume d'eau, effectivement, c'est une contrainte. Bien évidemment, c'est vraiment sur la commune de Mouroux, c'est surtout le Maire de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mouroux qui peut agir, même si c'est très compliqué pour le Maire de Mouroux, c'est pour cela qu'en tant que Député et voisin de Mouroux, nous sommes tous les deux engagés sur ce dossier là, encore une fois, nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des suites de ce dossier. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions ?

M. TREGOAT : Oui, si vous le permettez, M. le Maire. Je ne vais pas revenir sur le PPRI, nous allons voter oui, nous avons été étonnés aussi que ce ne soit pas dans le dernier P. L. U. La seule chose qu'il y a, c'est que je reviendrai sur les permis de construire. Nous avons acté, lors de la création de la commission urbanisme, vous en tant que Président de fait.

M. RIESTER : De droit.

M. TREGOAT : De droit, pardon, que nous devons, lors des instructions des permis de construire, passer par la commission. Aujourd'hui, depuis que la commission a été créée, nous n'avons pas vu une seule instruction de permis de construire. Là, je viens d'apprendre qu'il y a des permis de construire qui sont déposés. Pourquoi et pour quelle raison, les permis de construire qui sont instruits, ne sont pas instruits dans cette commission ? Merci.

M. AUBRY : Effectivement, de toute façon, c'est ce que l'on fera. Je vous présenterai les permis de construire, mais après instruction, parce que la commission, n'est pas faite pour instruire un dossier. On n'est pas compétents pour le faire. Mais par contre, de vous présenter tous les dossiers de permis de construire, je ne vois aucun inconvénient.

M. TREGOAT : d'accord, nous actons.

M. RIESTER : Attendez, moi je rajoute quelque chose, la commission d'urbanisme n'est pas là pour décider des permis de construire de la ville, ça, ce sont les services, et in fine, le Maire qui signe les permis de construire. Ce que nous avons dit, c'est que sur les dossiers importants, c'est tout à fait légitime, qu'on puisse en parler en commission d'urbanisme, je pense vraiment très sincèrement, on n'a rien à cacher, ce sont des choses qui sont tout à fait accessibles pour tout le monde. Je n'ai pas de problème de transparence, simplement, si l'on commence dans les commissions d'urbanisme, à étudier les dossiers on n'a pas fini. Ce sont des gens qui travaillent à temps plein, pour préparer les permis de construire. Les dossiers importants, notamment, les dossiers liés aux équipements de la ville, aux bâtiments de la ville, c'est tout à fait logique que l'on en parle. Quand il y a une ZAC de construction comme il y a eu, cela fait partie des dossiers qui doivent être étudiés en commission d'urbanisme. D'autres remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- émet un avis favorable au projet du plan de prévention des risques prévisibles d'inondations, Vallée du Grand Morin, partie amont.

Question n° 2

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER expose le projet de délibération.

Nous souhaiterions modifier la composition de cette commission, puisque, actuellement je suis Président de droit, M. TREGOAT.

M. TREGOAT : C'est acté.

M. RIESTER : Il y a quatre membres du conseil municipal :

François FEINDEL
Bernard FRÉMONT
Véronique MAASSEN
Laetitia MARTIG

2 personnes associées représentant les associations
Hugues GERARD – Président de l'UFC que choisir.
Danièle BENAÏM – Président de l'UCIE

J'aurais souhaité que M. AUBRY, puisse intégrer cette commission, parce que, en tant qu'Adjoint en charge de l'environnement, il a une délégation qui est directement concernée par cette commission consultative des services publics locaux. M. FRÉMONT s'est gentiment proposé, éventuellement pour lui laisser sa place. Donc, il convient de revoter pour le remplacement de M. FRÉMONT par M. AUBRY. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix pour, 5 abstentions (M. THIERRY, Mme MARTIG, M. COILLOT, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS),

M. AUBRY Jean-Pierre est élu par 28 voix.

Question n° 3

PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Mme MOTOT expose le projet de délibération.

Pour l'année scolaire 2007/2008, la commission des affaires scolaires en date du 23 septembre 2008, a décidé d'augmenter la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de 1.50%, augmentation calquée sur celle des tarifs appliqués à la restauration scolaire.

Cela porte ainsi la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2007/2008 à :

483 €par élève en classe élémentaire

600 €par élève en classe maternelle

Sachez que les communes de résidence sont, Aulnoy, environ 25 enfants en élémentaire, et 8 enfants en maternelle, les enfants de deux CHLIS, une à Charles de Gaulle et l'autre à l'école Jehan de Brie, qui doivent faire 24 enfants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Merci Mme MOTOT. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ?

Mme CANALE : Bonsoir, tout d'abord, je voulais faire une petite remarque, concernant la rentrée scolaire. Mme MOTOT, vous aviez été absente un moment, on n'avait pas pu faire vraiment de point sur la rentrée scolaire à Coulommiers, donc on n'a pas vraiment eu de point sur la rentrée scolaire à Coulommiers, les classes qui vont fermer, etc. D'autre part, par rapport à cette question, je m'étonne un petit peu, du fait que l'on parle de frais de fonctionnement pour des communes avoisinantes, puisque normalement, la commune de Coulommiers ne délivre plus de dérogation. Ca, c'est un petit peu étonnant, je vois qu'il y a quand même des CLIS, je veux bien comprendre, mais Aulnoy, pourquoi 25 enfants d'Aulnoy, là je suis plus intriguée déjà. Maintenant, je me dis que quand même, compte tenu des besoins des habitants résidant à Coulommiers ou dans les communes avoisinantes, que ce soit pour des questions de travail, de train, de nounou, de transport, etc., je ne comprends pas que l'on n'arrive pas à se décider, à se mettre d'accord entre les communes, pour faire des échanges. Puisqu'il y a aussi quand même des parents de Coulommiers, qui souhaiteraient placer leurs enfants dans d'autres communes, où le service n'est pas forcément le même, etc. Je trouve quand même que c'est un petit peu dommage de barrer la route, de barrer systématiquement les dérogations et de ne pas essayer de se mettre autour de la table, de voir combien d'enfants seraient concernés par les échanges. Maintenant, quand on met son enfant dans une classe CLIS, c'est qu'on n'a pas franchement le choix, je trouve que c'est un petit peu dommage que des communes soient sollicitées pour des frais de fonctionnement.

Mme MOTOT : Je vais reprendre point par point rapidement.

M. RIESTER : Je voudrais juste.. vous ne comprenez pas pourquoi des communes sont sollicitées financièrement pour des enfants qui sont en CLIS ?

Mme CANALE : Disons que toutes les écoles n'ont pas de classes CLIS, pour exemple, je connais une dame qui a sa fille à la Ferté sous Jouarre, en CLIS, parce qu'elle n'a pas de place ailleurs. Elle habite Boissy le Châtel.

M. RIESTER : Vous ne comprenez pourquoi pas on fait participer les communes...

Mme CANALE : Ce n'est pas forcément Coulommiers, mais je veux dire, le principe je trouve que voilà. Il y a sûrement d'autres communes qui procèdent de la même façon. Je trouve que c'est dommage que l'on n'arrive pas à s'entendre sur ces demandes de frais de fonctionnement. Je pense que si l'on faisait des calculs, il y aurait autant d'échanges.

Mme MOTOT : Non.

Mme CANALE : Justement, ma question c'est ça. Combien il y en a ?

Mme MOTOT : Je vais répondre point par point à vos questions, je vais essayer de ne rien oublier. La rentrée scolaire, c'est vrai que pour une fois, j'avais eu le malheur de prendre des billets d'avion quand il ne fallait pas pour emmener ma maman en vacances. C'est sûr, pour ses quatre vingt dix ans. Je n'étais pas là pour la rentrée des classes, mais je dirais, à vous tous, que la rentrée des classes s'est bien passée, si ce n'est qu'il y a eu une fermeture par manque d'effectif à Louis Robert, l'école

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

élémentaire du centre ville, mais ailleurs, les postes et les classes ont été préservées. Les enseignants, les directeurs ont conservé leurs délégations, c'est à leur décharge. C'était tout juste pour Charles de Gaulle. Charles de Gaulle a été sauvée justement parce qu'il y a cette CLIS, qui n'a jamais été aussi nombreuse. Il y a douze enfants vraiment très handicapés qui sont amenés tous les matins par VSL, ou par taxis. Ce sont des enfants de la périphérie. Ce sont des enfants évidemment qui coûtent à la ville de Coulommiers, Dieu sait si l'école Charles de Gaulle est bien là-dessus et s'adapte. Ils déménagent les classes, n'est ce pas Patricia, tu es avec moi en réunion. Ils déménagent les classes pour que les enfants participent au CM1 ou CM2. Bien oui, on passe du 1^{er} à en bas pour que les enfants se sentent au maximum comme les autres. Mais, évidemment, ce sont des enfants qui ne sont pas de la ville de Coulommiers, nous demandons une indemnité comme tout le monde le fait. Par contre, nous faisons un effort notable, l'instituteur ou l'institutrice de Charles de Gaulle, où c'est le plus handicapant, l'institutrice a une aide toute la journée, payée par l'éducation nationale. Cette aide disparaît au moment des repas. Or, ce sont des enfants, pour certain il faut les aider à manger. C'est la becquée, littéralement. Tel que c'est là, nous avons engagé une personne supplémentaire, nos animateurs sont merveilleux, parce qu'ils aident vraiment. Il faut dire que la dame revient à l'heure de la rentrée des classes. Donc, Coulommiers fait un gros effort dans ce domaine. C'est moins handicapant à Jehan de Brie, parce qu'ils mangent seuls, ce n'est pas pareil. Là, il y a des petits enfants dont il faut s'occuper intégralement. Nous sommes par ailleurs heureux d'avoir deux CLIS, parce que c'est une preuve de confiance, mais comprenez, qu'on ne peut pas tout supporter. Vous me parlez aussi des échanges, entre communes, on a fait cela avec Mouroux, avec Boissy, mais cela s'avère impossible. L'année dernière, souvenez vous, vous m'avez demandé pourquoi je vous demandais l'autorisation de payer la scolarité de trois ou quatre enfants, à Boissy le Châtel, et bien, parce que tout était décalé. Un enfant avec lequel on va faire un échange, avec Mouroux. Et bien cet enfant peut être en CE2, nous, on va lui envoyer un enfant de CP, on va avoir un décalage dans le temps, et après on va payer. Or, nous avons la place à Coulommiers, puisque nous fermons une classe, et il y en a d'autres qui sont tangentes, nous avons la place pour les accueillir à Coulommiers. Ce n'est pas possible de continuer, sinon, je l'aurais fait. Aulnoy, pourquoi accueillons nous les enfants d'Aulnoy, parce qu'il n'y a pas d'école à Aulnoy, tout simplement. Par contre, nous avons organisé un système pour le faire traverser et de faire en sorte qu'il soit en sécurité après l'aide personnalisé, nous avons pris quelqu'un plus longtemps, avant l'arrivée du car. Nous faisons vraiment des efforts pour que tout le monde y trouve son compte. C'est tout ce que vous vouliez savoir ? Merci.

M. THIERRY : Moi, simplement je suis un peu surpris, dans la note de présentation, qu'on justifie l'augmentation du coût d'un élève, on le justifie par l'augmentation du steak haché. Là, ça me surprend un peu.

Mme MOTOT : Là c'est peut être un peu maladroit, de présenter ça comme cela. Simplement, j'ai voulu minimiser, cette année, les augmentations, pour les parents et autres, là c'est pour les communes. La restauration scolaire a été augmentée de 1,5%, ce qui est loin du compte, puis il s'est avéré que j'ai dit, on fera pareil pour les communes, mais vraiment, cela fait une très petite différence. Vous voulez que je vous donne par exemple les tarifs de l'an dernier ? Avant l'augmentation..

M. RIESTER : C'est moins 1,5%.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MOTOT : Donc, l'année dernière, c'était 591 pour les maternelles, cette année c'est 600, l'année dernière, vous voyez le peu de différence, c'était 476 et cette année 483 pour les classes élémentaires.

M. THIERRY : Je suis satisfait l'augmentation est minime, même..

Mme MOTOT : C'est l'analogie. Elle est maladroite, mais cela ne va pas plus loin.

Mme SABATÉ : Juste un point d'information, pourquoi cette différence de quelques euros entre la classe maternelle et la classe élémentaire ?

M. RIESTER : Parce que les maternelles coûtent beaucoup plus cher, il y a les ATSEM, le personnel employé pour aider les enseignants à faire leurs cours, les découpages, les collages, et ainsi de suite. Les ATSEM coûtent beaucoup plus cher, voilà la différence.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS

décide de fixer par élève respectivement à 483 euros en classe élémentaire et à 600 euros en classe maternelle, la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Ville pour l'année 2007/2008.

Question n° 4

ACCORD DE PRINCIPE A LA CESSION DE LA COUR DE L'ANGE ET A SON INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

La cour de l'Ange, c'est cette cour qui se trouve dans la rue Le VALENTIN qui est parallèle à la rue de la Pêcherie, qui passe derrière la charcuterie. Tous les copropriétaires de cette voie, sont d'accord pour la mettre dans le domaine public, de toute façon, c'est intéressant, on a tous les réseaux qui passent dedans, les réseaux d'assainissement et les réseaux d'eaux usées. Cela nous permettra aussi de la remettre en état. Je vous demande donc l'autorisation de continuer la procédure pour la mettre dans le domaine public, c'est-à-dire, que le Maire puisse déclencher une enquête publique. C'est une nouvelle procédure, c'est le Maire qui déclenche l'enquête publique quand tout le monde est d'accord, alors qu'avant, c'était le Préfet.

M. RIESTER : Question ? Oui M. THIERRY.

M. THIERRY : Dans les précédentes mandatures, on a toujours repris de l'espace dans le domaine public, après avoir demandé aux propriétaires, une remise en état de la voirie. Cette cour de l'Ange, elle est en très mauvais état, c'est-à-dire que c'est la commune qui va remettre en état une cour privée.

M. RIESTER : Qui ne le sera plus.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Qui ne le sera plus, mais on a discuté ici, d'autres demandes d'espaces à entrer dans le domaine public, je me souviens que l'on avait mis comme condition, une réfection, d'abord de la voirie.

M. RIESTER : C'est pour cela que ça n'a jamais été fait, parce qu'à partir du moment où l'on demande aux propriétaires de refaire une voirie, ce qui coûte très cher, ils ne le font pas et on se retrouve avec des situations compliquées, où on a des problèmes de réseaux d'assainissement, on a des problèmes d'entretien de la voirie avec des problèmes de circulation sur les trottoirs, de circulation sur la chaussée, et que en terme de sécurité pour les passants, les piétons, les cyclistes ou les voitures, il y a un risque, sans compter le risque d'assainissement et des différents réseaux, et que ce qui était vrai avant, peut être différent aujourd'hui, j'estime que c'est de notre responsabilité, progressivement quand c'est nécessaire et quand il y a une urgence de pouvoir réintégrer dans le domaine public et qu'il y a unanimité des propriétaires, encore faut il qu'il y ait unanimité des propriétaires, si il y a unanimité des propriétaires, de pouvoir réintégrer ces espaces qui sont des espaces publics, in fine dans le domaine public, pour pouvoir faire des travaux d'entretien nécessaires, refaire les réseaux, et faire en sorte que les habitants de Coulommiers, même si ils habitent dans une cour qui à l'origine, il y a très longtemps a été conçue dans le domaine privé, puisse revenir dans le domaine public. C'est un choix politique, on peut ne pas être d'accord, nous l'assumons totalement. Encore une fois, en matière de sécurité, en matière de gestion de l'environnement, de gestion des réseaux divers, au-delà de l'eau, et ensuite des chaussées.

M. THIERRY : Je suis pas contre le principe de reprendre dans le domaine public, cette cour, simplement, moi j'habite une cour commune, bientôt je vais faire à mes voisins une demande pour que la cour soit reprise dans le domaine public. Vous risquez maintenant, d'avoir ce phénomène. D'autre part, il fallait demander, quand même, une participation aux propriétaires. On est encore une fois dans le centre ville. Dans le centre ville, on subventionne les façades, les réfections de façades avec l'OPAH, et maintenant, vous allez encore faire des cadeaux à des propriétaires du centre ville. Moi, je trouve que tous les propriétaires qui se trouvent autour d'une cour commune dans toute la ville, doivent faire une demande de reprise au domaine public. La ville leur refera leur cour. Voilà.

M. RIESTER : Si la ville estime que la reprise de la cour commune est nécessaire pour remettre à niveau les réseaux, et pour refaire la chaussée, afin qu'il n'y ait pas de risque pour les gens qui passent dans ces cours communes, ou dans ces passages qui étaient jusqu'à présent dans le domaine privé, nous le ferons. C'est le cas dans certains lotissements qui sont aujourd'hui dans le domaine privé, et qui passeront si c'est nécessaire, si il y a une urgence d'entretien de la voirie dans le domaine public. Parce qu'il y a bien une chose que je me refuse à faire, c'est de faire des travaux de voirie ou de réseaux dans le domaine privé, et que la propriété en reste aux riverains. A partir du moment où la ville engage des travaux, il y aura un préalable, c'est que ça passe dans le domaine public. Je trouve qu'en matière d'équité, c'est logique, ils payent des impôts comme tout le monde, c'est logique qu'à partir du moment où il y a une urgence en matière de renouvellement de la voirie ou des réseaux, cela puisse entrer dans le domaine public, et que ce soit fait correctement. Et notamment, la cour de l'Ange, quand on est Columérien aguerrit comme vous, M. THIERRY, vous savez très bien qu'il y a un accès au Grand Morin, qu'il y a un accès notamment pour les pompiers, qu'il y a des problématiques de déchets des commerçants, avec les poubelles, tout cela, c'est compliqué. Il est vraiment nécessaire de refaire la voirie de la cour de l'Ange, qui

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

est aussi un passage vers le Morin, encore une fois, et tant mieux, si on a ensuite, des réseaux refaits correctement pour ces riverains, comme on le fait ailleurs sur le domaine public.

M. THIERRY : Il y a des commerçants, M. le Maire ...On sait très bien, on voit très bien..

M. RIESTER : Ils payent des impôts comme tout le monde.

M. THIERRY : Certes, mais on voit très bien pourquoi il faut refaire cette cour.

M. RIESTER : Je viens de vous l'expliquer M. THIERRY.

M. THIERRY : Oui, je suis d'accord, je la connais le cour de l'Ange..

M. RIESTER : Moi, je veux bien qu'on y aille ensemble

M. THIERRY : Non, non, je la connais.

M. RIESTER : Vous connaissez, si vous voulez, on y va ensemble, si vous voyez des personnes âgées, des enfants ou des vélos passer là, vous verrez que c'est dangereux, qu'il y a tous les réseaux à refaire et que pour pouvoir refaire cela correctement pour les columériens, c'est un préalable de rentrer cela dans le domaine public.

M. THIERRY : Et moi, j'aurais préféré qu'on demande une participation des riverains.

M. RIESTER : Et qu'en plus cela requalifie la remarque de M. FOURNIER, cela requalifie le centre historique de Coulommiers, cela va dans le bon sens.

M. THEVENOT : Merci M. le Maire, je crois que M. THIERRY oublie qu'il s'agit d'un transfert de propriété, donc, les propriétaires abandonnent leur propriété, il y a déjà une charge pour elles. Il se trouve que c'est la rencontre de deux intérêts. Un intérêt particulier et un intérêt collectif. Il se trouve que là, dans ce cas d'espèce, la ville a décidé que c'était également dans son intérêt. Les propriétaires abandonnent leurs biens, je suis désolé, c'est une partie de leurs biens, on ne va pas demander en plus de payer. D'autant plus, comme on vous l'a expliqué, il y a un certain nombre de travaux qui vont être faits dans cette cour, travaux de réseaux, permettant à arranger l'état de cette cour. Par contre, je préciserai une chose, si l'on pouvait la garder pavée, ce serait une très belle chose.

M. RIESTER : Très bien, d'autres commentaires, des remarques ?

M. THIERRY : Oui, l'Impasse Venet Rotival, va être aussi dans ce cas ? Elle est dans le domaine public ?

Micro fermé inaudible.

M. THIERRY : M. THEVENOT, c'est pour ça que je pose la question, parce que je sais que M. THEVENOT est concerné par l'impasse Venet Rotival, est ce que la prochaine demande sera l'impasse Venet Rotival ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Il y a des procédures qui sont en cours au niveau de l'Impasse Venet Rotival, comme d'autres impasses. D'autres impasses, tout comme d'autres cours communes ou d'autres cours et des rues qui sont aussi concernées. Notamment, la rue du Pré du Roy, à côté de la rue du Pré du Roy, la rue Ogier de Baulny, qui est aussi dans le domaine privé et qui est devenue aussi très dangereuse, parce qu'il y a des voitures qui circulent et aussi des piétons. C'est dans le domaine privé, nous sommes en discussion avec les propriétaires, pour que ce soit aussi dans le même cadre, qu'il y ait un transfert de propriété, et que la ville entretienne la voirie et les réseaux. Concernant l'Impasse Venet Rotival, c'est exactement le même principe. A partir du moment où la ville sera totalement propriétaire, de l'impasse Venet Rotival, nous ferons dans le cadre de notre programmation de travaux, les travaux nécessaires à la réhabilitation de cette impasse, très importants, qui est une impasse sans l'être, qui est une impasse pour la circulation des voitures et qui est piétonne le soir mais pas dans la journée, ce qui est un lien très important avec la bibliothèque, notamment.

M. THIERRY : Je suis d'accord avec vous, l'impasse Venet Rotival, elle serait dans le domaine public, ce serait pour la bibliothèque, ce serait très bien. Maintenant, dans ce cadre là, il faudrait examiner toutes les cours communes de Coulommiers, et mettre des espaces réservés dans le P. L. U. et ensuite, à un moment ou à un autre, faire tomber toutes les cours communes dans le domaine public. Il n'y a aucune raison que certains propriétaires bénéficient de remise en état par la ville, et d'autres non.

M. RIESTER : Ecoutez, ce n'est pas une question, vous savez, il y a certains propriétaires qui veulent garder leur cour commune, propriété privée. Je répète ce que j'ai dit, il y a plusieurs éléments, 1) la nécessité d'avoir une urgence en matière de réseaux, de revêtement de surface de voirie. 2) qu'il y ait la volonté des propriétaires, si l'on n'a pas la volonté des propriétaires, que l'urgence en matière de sécurité urbanistique, nécessite une expropriation. Voilà, pour l'instant, on est sur la cour de l'Ange, il y a unanimité des propriétaires, il y a urgence en matière de réseaux et en matière de voirie et de trottoirs. Je prends note de la remarque en matière d'urbanisme et d'esthétique de maintenir le caractère de la cour de l'Ange avec les pavés, je pense que c'est une très bonne idée. Dans l'avenir, on regardera les dossiers un par un, au fur et à mesure, en fonction de l'urgence et des besoins.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE.

- Décide d'émettre un avis favorable à la cession de la voie « cour de l'Ange » à titre gratuit, et de lancer la procédure de classement dans le domaine public communal.

- Décide conformément à l'article R.318-10 du Code de l'Urbanisme de recourir à la procédure de transfert d'office et demande l'ouverture de l'enquête publique.

Question n° 5

ASSAINISSEMENT COLLECTIF RUE DES MARGATS – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES RIVERAINS AUX FRAIS DES BRANCHEMENTS SOUS DOMAINE PUBLIC

M. AUBRY expose le projet de délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme vous avez pu le constater, des travaux de création des réseaux d'assainissement de la rue des Margats, les parties de branchement des parcelles riveraines, situées sous la voie publique, ont été réalisées afin d'éviter de nouveaux travaux de terrassement sous la chaussée lors de leurs raccordements ultérieurs. Il est donc nécessaire, pour les branchements de réclamer le prix de ces branchements aux diverses personnes qui se trouvent le long de la rue des Margats.

M. RIESTER : Questions, remarques ?

M. THIERRY : C'est sur la fixation du prix du branchement. La philosophie qui a été adoptée, c'est la commune a fait les travaux, et on se fait rembourser. J'ai bien compris. La commune, compte tenu de l'échelle de son marché, avait des prix avantageux, on peut donc dire, là encore, c'est un cadeau à ceux qui vont être propriétaires de cette partie. J'aurais préféré que vous demandiez un devis branchement individuel, que vous fixiez ce prix du branchement individuel sur ce devis de branchement individuel, et pas simplement en se faisant rembourser les travaux que nous avons engagés.

M. AUBRY : C'est déjà bien, d'une part, de se faire rembourser les travaux que l'on a engagés. D'autre part, c'est la taxe de raccordement, reste à la charge du propriétaire, tous les travaux qui sont nécessaires entre son domicile et ce boîtier qui est mis en limite de propriété. On ne veut pas faire payer l'installation qui est chez lui, puisque c'est lui qui les réalise.

Micro fermé. Inaudible

M. RIESTER : Mettez votre micro si vous voulez parler, M. THIERRY. Pour qu'on vous enregistre, c'est important.

M. THIERRY : Si il construit son hangar à 30 mètres ou si il le construit à 10 mètres, il n'aura pas la même longueur de branchement. Simplement, je trouve que votre philosophie n'est pas la bonne. J'aurais préféré que vous demandiez des devis individuels de branchement, et que vous preniez comme tarif, ce devis individuel.

M. RIESTER demande à M. AUBRY de répéter. Il va vous réexpliquer.

M. THIERRY : Je suis un peu sourdingue, je sais.

M. RIESTER : Cela arrive à tout le monde de ne pas comprendre.

M. AUBRY : Nous avons passé dans le marché, l'installation de la canalisation principale, avec les mises en limite de propriété, les boîtiers de branchement. On ne fait payer à la personne intéressée, que ces travaux, qui ont été passés dans le cadre d'un marché, où l'on a mis les gens en concurrence.

M. RIESTER : Voilà, c'est le droit de raccordement, et donc après, les gens font leur raccordement. M. THEVENOT, vous voulez faire un complément.

M. THEVENOT : Je crois que M. THIERRY regrette que l'on n'ait pas fait de bénéfice en facturant deux fois plus cher, ce que l'on a payé une seule fois.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Oui c'est ça.

M. THIERRY : C'est vrai que j'aime assez que l'on fasse des bénéfices sur les sociétés, oui ça c'est vrai.

M. RIESTER : C'est ce que l'on avait compris, et c'est malheureusement parfois la grande différence entre nous autres, mais ce n'est pas grave.

M. AUBRY : Si vous étiez habitant..

M. THIERRY : Je préfère que l'on fasse des bénéfices sur les sociétés que l'on fasse des bénéfices sur les citoyens.

M. RIESTER : Oui, une collectivité n'est pas là pour faire des bénéfices, ni sur les citoyens, ni sur les entreprises. En tout cas, je suis ravi que ces travaux aient été faits, des travaux urgents, d'ailleurs on s'était retrouvés, M. THIERRY, sur cette nécessité de faire des travaux d'assainissement, d'ailleurs, à l'époque, vous aviez reconnu que c'était une bonne chose. Je vais rester sur ce souvenir d'un presque consensus entre nous, sur cette question là, et nous dirons aux entreprises que vous auriez souhaité les faire payer davantage.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS, 4 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE,

- décide d'instaurer une participation des propriétés riveraines de la rue des Margats aux frais de branchements réalisés sous voie publique, dans le cadre des travaux de création des collecteurs d'assainissement,

- décide de fixer le montant de ces participations à 1 680,00 euros par branchement eaux usées et 1 345,00 euros par branchement eaux pluviales,

- décide de procéder au recouvrement de ces participations par émission de titres de recettes à l'encontre des propriétaires des immeubles et dès la mise en service des réseaux,

- précise que les montants des participations aux frais de branchement ne seront pas soumis à la TVA.

Question n° 6

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET GRTgaz POUR LA MISE A DISPOSITION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES AU PASSAGE D'UNE CANALISATION DE TRANSPORT GAZ.

M. AUBRY expose le projet de délibération.

Le Gaz de France, renforce ses réseaux de gaz, il est nécessaire de faire passer les canalisations quelque part, c'est pour cela qu'il se propose de les faire passer, dans le cadre de ce renforcement, sous les voiries qui vont être faites dans le prolongement

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la zone industrielle. Propose donc, un dédommagement pour l'emprise foncière, une sorte de location de 5 163 euros. C'est une indemnité.

M. THIERRY : Bien sûr, je ne suis pas contre le fait que l'on amène le gaz au propriétaire, simplement, je vais vous faire une remarque, je trouve que ce n'était pas la bonne formule que l'indemnité forfaitaire. J'aurais préféré que l'indemnité soit versée annuellement. Cela nous permettait de garder contact avec l'entreprise.

M. AUBRY : Nous ne sommes pas maître d'œuvre en la matière, de toute façon, c'est des réglementations qui sont nationales, et qui définissent ce type d'indemnité. Hélas. Et oui, mais c'est comme cela.

M. THIERRY : Il fallait négocier.

M. TREGOAT : Jusqu'à où va se terminer ce circuit de gaz exactement, sur ces canalisations ? Jusqu'à où la finale, le terminal ?

M. AUBRY : Actuellement, la canalisation de gaz principale, passe derrière les grands magasins, dans le rue l'Aubetin, il est nécessaire de les renforcer, pour des diamètres différents avec des pressions qui sont beaucoup plus faibles, qui ne nous obligent pas à limiter la construction. Au point de vue sécurité, en plus ils renforcent la liaison qui va vers l'Est de la France, qui rejoint Boissy le châtel.

M. THIERRY : Merci.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 3 abstentions Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS, 4 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE.

- approuve la convention de servitude à intervenir avec GRTgaz pour la mise à disposition des emprises foncières, appartenant à la ville rue de Montigny, pour le passage d'une canalisation de transport gaz,
- autorise le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Question n° 7

ATTRIBUTION DE BON D'ACHAT AU GROUPE LAUREAT DE LA MANIFESTATION URBACTIV'

Mme DELOISY expose le projet de délibération.

Pour régulariser, nous avons passé tout ce qui était musique, là, nous sommes à la danse. Il est demandé au conseil municipal, dans le cadre du tremplin musical, URBACTIV' organisé par le service jeunesse, le 7 juin 2008, d'autoriser l'attribution d'un bon d'achat de 250 euros, au groupe lauréat de la catégorie danse, école de danse ABCD de Boissy le Châtel. Ils étaient 10 participants. Se fournissant déjà chez SPORT 2000, ils nous ont demandé de pouvoir utiliser ces bons d'achat au magasin SPORT

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2000 de Coulommiers, et pour faciliter leur démarche, le magasin SPORT 2000, fournira des bons d'achat nominatifs pour les 10 participants.

M. RIESTER : Merci Mme DELOISY, c'est d'ailleurs une belle réussite URBACTIV' cette année, malgré le temps qui était moyen par moment, maussade.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 29 voix pour, 4 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE.

- d'attribuer au groupe lauréat de la manifestation « URBACTIV » dans la catégorie danse un bon d'achat d'une valeur totale de 250 euros, à faire valoir auprès du magasin de sports, SPORTS 2000 – ZAC de la Prairie St Pierre – 77120 COULOMMIERS,

Question n° 8

JOURNEE DE SOLIDARITE

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

La journée de solidarité était précédemment fixée, à défaut de délibération du Conseil Municipal, automatiquement le Lundi de Pentecôte.

Désormais, les collectivités ne peuvent plus s'abstenir, et DOIVENT délibérer.

Le Lundi de Pentecôte redevenu férié, l'accomplissement de la journée de solidarité peut se faire de trois façons différentes :

travail d'un jour férié précédemment chômé, autre que le 1er Mai ;

travail d'un jour de réduction du temps de travail ;

travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exception des jours de congés annuels.

Je vous rappelle que nos services fonctionnent sur deux rythmes différents :

les uns travaillent 37.50 heures par semaine au lieu de 35, et bénéficient de 16 jours de RTT par an (4 par trimestre) ;

les autres travaillent sur un temps effectif moyen de 35 heures par semaine, avec des rythmes adaptés annuellement aux nécessités du fonctionnement (Assistants Spécialisés des Ecoles Maternelles par exemple), et ne bénéficient donc pas des jours de RTT.

Pour correspondre à ces deux configurations, et afin de ne pas « toucher » aux jours fériés, il est proposé de travailler un jour de RTT pour les uns, et 7 heures de plus pour les autres.

Je vous rappelle que le Comité Technique Paritaire (moitié élus, moitié représentants du personnel) a émis un avis favorable à cette proposition, à l'unanimité.

M. RIESTER : Merci M. LEGEAY. Est-ce qu'il y a des questions ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : D'abord, moi je voudrais dire que je suis favorable aux 35 heures, et quand on parle de solidarité, je crois que la vignette avait été instaurée en 1956, qu'elle était destinée à justement financer une certaine solidarité. En 2002, on a supprimé la vignette, et puis le gouvernement RAFFARIN, M. RAFFARIN a du être touché par le saint esprit, nous a collé le lundi de pentecôte comme jour qui n'était plus chômé, aujourd'hui, cela s'est un peu assoupli, on choisi le jour. Moi, je trouve quand même que c'est une régression. Il y a une loi qui est celle des 35 heures, je pense que là, à Coulommiers, c'est un peu dommage, de ne pas avoir laissé choisir les gens. On va leur prendre un jour de RTT.

M. RIESTER : Vas y, Jean-Claude, réponds ça va te faire plaisir, et après, je vais intervenir.

M. LEGEAY : Quand même, M. THIERRY, je crois que c'est essentiel d'y penser et de bien garder en mémoire, c'est que quand même les représentants des personnels ont été favorables. Je crois que parmi ces membres du personnel, il y a des gens de votre connaissance qui ne partagent pas politiquement, les mêmes opinions que mes collègues ici présents.

M. THIERRY : Entre la peste et le choléra, évidemment, ils ont choisi.

M. RIESTER : Vous dites qu'on ne choisit pas, ils vont choisir, justement, ils ont la possibilité de choisir entre un jour de RTT ou sept heures de plus de travail.

M. THIERRY : Ils vont travailler sept heures de plus.

M. RIESTER : C'est la journée de solidarité, c'est le principe de la journée de solidarité, c'est une journée, vous refusez ce principe là, vous avez gagné, M. THIERRY, alors.

M. THIERRY : J'ai gagné ?

M. RIESTER : donc vous êtes pour les 35 heures, vous êtes un supporter de Mme AUBRY.

M. THIERRY : Je suis même un supporter des 32 heures. 32 heures sur quatre jours.

M. RIESTER : Mme MARTIG a perdu. M. AUBRY a gagné.

M. THIERRY : Comment vous savez cela M. le Maire ?

Mme MARTIG : M. RIESTER, je pense que là, vous déviez,.

M. RIESTER : Oui, je dévie, je le reconnais, je dévie.

Mme MARTIG : Reprenez votre chemin.

M. RIESTER : Vous avez raison, je reconnais que, c'est M. THIERRY qui m'a tendu la perche sur les 35 heures, en nous donnant son avis sur les 35 heures, donc, c'était une petite boutade. Simplement, concernant la journée de solidarité, c'est une bonne chose, je pense aussi que c'est une bonne chose, d'avoir tenu compte que sur le lundi de pentecôte, de le maintenir en jour férié, et de laisser beaucoup de souplesse, justement,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pour que les uns et les autres, puissent s'organiser, soit en travaillant plus, soit en donnant une journée de RTT pour la solidarité envers les personnes âgées.

M. THIERRY : Sauf M. le Maire, ce sont les salariés qui payent cette journée de solidarité.

M. RIESTER : C'est la loi, M. THIERRY, après, vous pouvez discuter la loi.

M. THIERRY : J'espère que l'on peut quand même essayer de vous sensibiliser puisque vous êtes député, à un moment ou à un autre, vous votez les lois.

M. RIESTER : Oui, je confirme.

M. THIERRY : On a le droit de vous dire, cette loi paraît injuste. Aujourd'hui, des gens qui ont des revenus autres que celui du travail, ne payent pas cet impôt de solidarité.

M. RIESTER : On va faire en sorte que dans ce conseil municipal, on parle de problématiques de Coulommiers, et puis si jamais, vous voulez vous occuper de questions autres, n'hésitez pas à faire de la politique au plus haut niveau, d'aller à l'assemblée, regarder les débats, faire des commentaires dans la presse.

M. RIESTER : Je suis ravi, je fais des permanences régulièrement en tant que député, je serais ravi de vous recevoir, M. THIERRY, que l'on discute ensemble de ces questions là, que vous me sensibilisiez à ce moment là. Et si vous voulez me sensibiliser sur ces questions là au travers de la presse, n'hésitez pas à faire des articles à ce sujet. Bien, on va rester sur le problème Columérien. Donc, c'est la loi, il y a eu l'unanimité du CTP. Je remercie Jean-Claude LEGEAY, et tous les services des ressources humaines de la ville, d'avoir mené ces discussions comme on essaye de le faire régulièrement, en bonne intelligence et en bonne compréhension mutuelle, avec les représentants du personnel et des syndicats de la ville. Donc, je veux maintenant, sauf s'il y avait d'autres remarques, passer au vote.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 4 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE, 3 contre Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

Décide :

- le travail d'un jour de réduction du temps de travail, pour les agents bénéficiant des jours de RTT ;
- le travail de 7 heures précédemment non travaillées (à prévoir sur l'ensemble de l'année civile, dans les plannings annuels d'activité, selon les obligations des services concernés) pour les autres.

Précise que la durée de ce travail supplémentaire sera réduite à proportion pour les agents à temps partiel ou non complet.

Précise que cette mesure sera applicable à compter de 2008.

Question n° 9

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LEGEAY expose le projet de délibération.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de pouvoir procéder :

Au recrutement de deux policiers municipaux.

Il est rappelé que deux postes de brigadier et de gardien avaient été initialement créés pour réaliser ces recrutements, qu'il convient de supprimer. Les opportunités de recrutement nous ont en effet permis de disposer de deux personnels d'expérience (un agent d'une Commune proche, et un gendarme) ;

À la promotion d'un agent de maîtrise, de deux adjoints techniques de 1ère classe, d'un adjoint administratif de 1ère classe et d'un agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe ;

au reclassement dans le grade supérieur de trois adjoints techniques de 2ème classe, et de deux agents spécialisés des écoles maternelles de 2ème classe ;

à la nomination sur un poste de titulaire à temps non complet d'un adjoint technique de 2ème classe non titulaire de la commune ;

à la nomination sur un poste à temps complet d'un adjoint d'animation de 2ème classe qui occupait un poste à 31 heures 30.

Pour information, ces mesures ont été complétées de la nomination en qualité de stagiaire de quatre adjoints techniques de 2ème classe et de trois adjoints d'animation de 2ème classe.

Vous avez le tableau avec les plus et les moins en annexe.

M. RIESTER : Merci M. LEGEAY, des questions ?

M. COILLOT : M. le Maire, moi je suis surpris d'apprendre, au niveau de la police municipale, je viens d'apprendre, alors qu'en commission sécurité et circulation, on ne nous a jamais parlé de cela. Comment se fait il ? Cela fait huit mois que la commission sécurité et circulation ne s'est pas réunie. Trouvez vous cela normal ?

M. RIESTER : Huit mois ? Déjà, on a été élus, cela fait moins de huit mois. Elle n'a jamais été réunie, c'est cela que vous voulez dire ?

M. COILLOT : Elle a été réunie une fois. Lors de l'enregistrement pour la préfecture, et ensuite, depuis huit mois, à moins que ça ne m'arrive qu'à moi, mais enfin cela fait huit mois que je n'ai pas eu ..

M. RIESTER : Non, la convocation, elle arrive, elle est dans les tuyaux.

M. COILLOT : Parce que c'est bizarre quand même, cela fait huit mois sans commission.

M. RIESTER : A la fois, il n'y avait pas d'urgence particulière.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. COILLOT : La preuve, pour la police municipale, on n'est pas au courant en commission, alors que ça passe en conseil municipal.

M. RIESTER : Oui, c'est pour cela que la commission est en cours, puis M. GOIJAT va vous répondre, va compléter, que la convocation à la commission est dans les tuyaux, et puis, deuxièmement, il a fallu une discussion entre l'adjoint compétent et le Maire, pour aller vite, pour que ce soit retenu à ce conseil, on a souhaité avant la convocation à la commission, arrêter cela à ce conseil municipal, pour aller vite.

Micro fermé, inaudible

M. RIESTER : Donc, je suis tout à fait d'accord avec vous, c'est important que la commission se réunisse..

M. COILLOT : Surtout que ce n'est pas la seule commission, j'ai d'autres commissions où je ne suis pas invité depuis huit mois.

M. RIESTER : Ha bon, quelle commission ?

M. COILLOT : Et bien, la commission travaux. D'ailleurs, j'ai eu la chance de rencontrer M. FRÉMONT, il y a trois jours à qui j'en ai parlé..

M. RIESTER : Je vous rejoins là-dessus. Il faut qu'il y ait davantage de commissions. La commission de sécurité, c'était dans les tuyaux, je le savais, La commission travaux, je ne sais pas, je demande vraiment, à tous les adjoints, de faire régulièrement des commissions, c'est au moins trois fois par an, le plus possible, notamment les travaux, il y en a quand même souvent. Merci, messieurs, mesdames de faire le nécessaire pour réunir vos commissions. Merci M. COILLOT, de cette remarque.

M. COILLOT : C'est moi qui vous remercie maintenant.

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 30 voix pour, 3 abstentions Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 15 décembre 2008 tel qu'exposé ci-dessus.

Question n° 10

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE DES TEMPLIERS EN MATIERE DE TOURISME

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Par délibération n°76/2008 du 9 octobre dernier, le conseil communautaire de la communauté de communes de la Brie des Templiers a décidé de modifier l'intérêt

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

communautaire en matière de tourisme intercommunal pour mener à bien les actions touristiques financées dans le cadre du CLAIR.

Il est proposé aujourd'hui, d'adopter la modification statutaire suivante, en matière d'étude et de réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme intercommunal, et promotion des actions développées au niveau intercommunal je rappelle le contexte : Le Bassin de Vie de Coulommiers a entrepris un effort important en matière de développement touristique. Outre la réalisation effective de 24 circuits balisés de promenade et de randonnée pédestre, le territoire se dotera courant 2009 d'un site VTT « Les coteaux du Morin et de l'Aubetin » proposant 16 circuits et 34 bornes patrimoniales qui se chargeront de mettre en valeur les édifices remarquables du territoire. Chaque projet est, ou sera, accompagné d'une information touristique spécifique. (le topo-guide pour la randonnée pédestre ; des panneaux de départ ainsi que des dépliants pour les circuits de VTT et des dépliants également pour les bornes patrimoniales) Mais il n'existe pas, à l'heure actuelle, de communication générale axée sur le tourisme.

D'où les objectifs des actions menées dans le cadre du CLAIR : afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer l'homogénéité des produits touristiques proposés, le Bassin de Vie de Coulommiers souhaite développer en complément des informations touristiques, des outils de communication plus généralistes. Il s'agit donc ici de programmer la réalisation d'un site Internet et la création de cartes de présentation des produits touristiques. L'objectif est d'assurer une cohérence de développement touristique du territoire.

Le projet se décompose ainsi :

Une carte touristique : création d'une carte d'informations touristiques sous deux formats différents

Format n°1 : création de 20 cartes 80x120 cm qui seront placées sur l'ensemble des communes au verso de la carte des circuits VTT

Format n°2 : édition de 20 000 dépliants à l'attention des offices du tourisme du territoire et des territoires voisins, des communes du territoire, du CDT (Comité Départemental du Tourisme).

Le site Internet : qui aura, en plus d'une présentation classique, vocation à présenter un système de cartographie interactif. Ce site Internet devra notamment permettre de trouver rapidement :

La localisation des activités sur une carte du territoire (circuits – loisirs – tourisme – hébergements...)

La Présentation, les coordonnées, les activités de chaque prestataire

M. RIESTER Merci Mme MAASSEN, des remarques ?

Mme MARTIG : Enfin.

M. RIESTER : Enfin, je n'attendais plus que vous.

Mme MARTIG : Je vous sentais à attendre..

M. RIESTER : Oui j'attendais ;

Mme MARTIG : Avant d'aborder cette délibération, je voudrais dire trois petites choses, quand même. Déjà, remercier les parents, les enseignants et la municipalité aussi, lors des cérémonies du 11 novembre, j'ai trouvé quand même que, faire un devoir de mémoire, comme cela en tout cas, ce fut très agréable et surtout d'avoir de la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

jeunesse avec nous, je pense que vous êtes de la même génération que moi, et on a ce devoir là, maintenant que nous n'avons plus de poilus, même si on n'en avait encore, remercier aussi les élus qui se sont prêtés à ce jeu là.

M. RIESTER : Merci.

Mme MARTIG : Le deuxième petit point, qui n'a toujours pas de rapport avec la délibération, c'est concernant l'analyse financière que vous avez présenté au début. C'était juste une remarque de forme.

M. RIESTER : Attendez, j'ai laissé la parole tout à l'heure, après l'analyse, si vous voulez vous exprimer.. Attendez, sinon..

Mme MARTIG : Laissez moi finir.

M. RIESTER : Je vais vous laisser finir, je vous explique pour la suite. Quand il s'agit de remarques générales que vous faites, au moment où vous prenez la parole, on attend avec impatience, vous êtes conseillère municipale.

Mme MARTIG : Je le ferai la prochaine fois, pas de souci, je voulais quand même faire une remarque pas sur le fond, sur la forme. Ce n'était pas à l'ordre du jour, normalement, vous devez indiquer qu'il y a une communication de l'analyse financière de la ville, cela aurait été plus agréable. Enfin, sur votre remarque, perdant gagnant, il n'y a pas de perdant, il n'y a pas de gagnant. On est tous Socialistes, on ne se mêle pas de ce qui se passe à l'UMP, ne vous mêlez pas non plus de ce qui se passe au PS. Essayez d'être digne également, comme l'on été certains de vos collègues par rapport à ce qui pouvait se passer. Voilà.

M. RIESTER : J'essaye de l'être, j'ai fait une petite boutade gentille. Et vous, vous la caricaturez, mais je sais que vous êtes toujours caricaturale. Cela ne change pas.

Mme MARTIG : Voilà. J'ai gagné le pari.

M. RIESTER : Vous allez le dire à tout le monde ?

Mme MARTIG : Revenons à la délibération, nous allons voter pour, bien sur cette délibération.

M. RIESTER : C'est gentil.

Mme MARTIG : On souhaite.. non c'est pas gentil, on souhaite quand même faire remarquer, on regrette toujours de pas faire partie des instances de la Brie de Templiers, donc on aimerait, quand même, que sur le tourisme, parce que c'est bien de faire un circuit VTT, on est pour, il n'y a pas de souci, mais voir un petit peu ce que vous voulez faire en matière de tourisme. On n'a pas de visibilité, on voit des rapports, de temps en temps, on ne sait pas quels sont les objectifs, on ne sait pas les grandes lignes, on ne connaît pas la colonne vertébrale. Ce serait bien de nous faire une communication, nous éclairer sur ce point là.

M. RIESTER : Très bien, merci de nous soutenir sur ce projet là. Et puis, cela vous pouvez en parler dans le cadre de la commission des affaires culturelles et tourisme. Et s'il était nécessaire de faire une communication, à un moment ou à un autre, comme je

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

l'ai fait sur l'analyse financière, je me permettrai, en tant que Maire de Coulommiers, de faire ce genre de communication, pour l'intérêt des Columériens.

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, je vais revenir sur le site internet, est-ce que ce sera un site internet proprement dit, pour les actions en matière de tourisme, ou c'est une page qui se relaye au site internet de la ville de Coulommiers.

M. RIESTER : Oui, il y a des liens, bien sûr.

M. TREGOAT : Donc, il y aura un GDS et un GMS avec, incorporés, c'est-à-dire, que des personnes qui voudront réserver un hébergement, par exemple à Coulommiers, pourra avoir le fil. Par exemple, il va faire 15 ou 30 km de VTT, il saura que la chambre qui est à côté, à 20 km sera libre.

M. RIESTER : Alors ça, je ne sais pas. Il faut que ..

M. TREGOAT : Je vous conseille, c'est juste..

M. RIESTER : Oui, oui.

M. TREGOAT : Je suis de la profession, en hôtellerie, et le problème que nous avons souvent dans les mises à disposition de ces sites internet, plus particulièrement sur les packages, qu'on peut appeler packages, qu'un hôtel soit disponible, ok, mais si l'on doit faire 20 km plus loin, est ce que l'autre hôtel pourra nous recevoir ?

M. RIESTER : Ca, c'est important, il faut que Véronique, tu regardes ça avec la Communauté.

M. TREGOAT : Avec le prix, si c'est possible, là on ne voit pas avec la réservation directe du site internet, les hôteliers restaurateurs aiment cette pratique, d'avoir une réservation automatique par le site internet, qui facilite beaucoup leur travail. Merci.

M. RIESTER : Merci, le lien avec le site de Coulommiers, il sera existant, j'en profite pour dire que le site officiel de Coulommiers est en ligne, cela a été un petit peu long, mais ça y est. Donc, n'hésitez pas.

M. FOURNIER : Juste, relativement à la modification de la compétence de la Communauté en matière de développement économique et de tourisme, la proposition a été présentée en commission des finances, effectivement, vous avez pu avoir connaissance de ce document.

M. THEVENOT : Juste une petite boutade, vous pouvez indiquer les endroits où l'on peut trouver des chambres à air, parce que c'est très important ;

Rires

M. RIESTER : C'est vrai, d'associer les magasins de vélos de Coulommiers..

M. TREGOAT : Si je peux revenir dessus, il serait intéressant que le site internet mis en place, les hôteliers restaurateurs, automatiquement, feront le fil de ce genre de matériel pour les arrivants. C'est leur intérêt pour faire un packages, et au moins cela fait un bénéfice à la société.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Très bien, M. TREGOAT.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

ACCEPTE la modification de l'intérêt communautaire précitée,

DECIDE d'adopter les termes de l'intérêt communautaire en matière de tourisme intercommunal dans les statuts de la Communauté de Communes de la Brie des Templiers, tels qu'exposés ci-dessus.

Question n° 11

DEMANDE D'EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE 2009 DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES A COULOMMIERS – MODIFICATION DE SEUIL

M. RIESTER : J'en profite pour vous dire que nous avons eu le plaisir de signer un bail avec M. KLISARIC, qui est l'exploitant du cinéma de Coulommiers, dans la perspective de la construction, vous le savez, du projet cinématographique du plateau de Brie, projet qui permettra au territoire de Coulommiers, de voir l'arrivée d'un multiplexe de 4 salles, au niveau du collège Hippolyte Rémy et du centre nautique. Un complexe cinématographique dont l'exploitant sera bien sûr l'exploitant actuel du cinéma. Que ce projet est donc un projet de territoire qui va être porté par le syndicat mixte qui avait porté au démarrage la construction de la piscine de Coulommiers. Ce syndicat est composé de trois communautés de communes, la communauté de communes de la Brie des Templiers, la communauté de communes de la Brie des Moulins, la communauté de communes de l'Avenir des trois rivières. Sur ce projet là, puisque nous avons transformé le syndicat mixte dont je suis le Président, en syndicat mixte à la carte, il n'y aura sur la carte cinéma, que deux communautés de communes, la Brie des templiers et l'Avenir des trois rivières, la celle sur Morin que j'ai oublié de citer sur syndicat et la Brie des Moulins préféreront rester sur la carte de la piscine. Ce projet devrait voir le jour, la fin des travaux, fin 2010. Il y a en gros deux ans de travaux, nous allons valider l'APD, l'avant projet définitif, ce qui donnera la possibilité de lancer les appels d'offres, pour le permis de construire et les travaux. Je me réjouis, évidemment, que ce projet puisse se réaliser dans ces conditions là. C'est important en matière culturelle, de donner la possibilité à l'exploitant local et surtout aux habitants du territoire, et notamment, de Coulommiers, d'avoir un cinéma moderne, avec toutes les nouvelles technologies en matière de numérique, et de confort de projection et confort de vision des films. Ces quatre salles, il y aura deux salles principales pour les films commerciaux et deux plus petites salles, pour tout ce qui est Art et Essai. On a la chance à Coulommiers, d'avoir un exploitant qui a le label Art et Essai. D'ailleurs, je sais qu'il y a dans l'assistance, des gens qui vont régulièrement voir des films art et essai à Coulommiers, nous allons avoir une ambition plus importante dans ce domaine là, avec ces quatre salles, ce sera plus facile pour les spectateurs et l'exploitant. C'est aussi un beau projet en matière éducatif, il va y avoir un grand projet culturel et éducatif qui va être réalisé avec les différentes écoles, l'exploitant et les différents services culturels des communes concernées. C'est enfin un beau projet en matière de développement économique, parce que tout ce qui contribue à créer de l'activité à Coulommiers, tout ce qui permet aux Columériens de rester sur Coulommiers, pour consommer des services, consommer des produits et voir, des projets culturels. De

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pouvoir aller au cinéma, aller au musée, au théâtre à Coulommiers, pouvoir se divertir, se cultiver, éduquer à Coulommiers, cela permet d'avoir une vraie dynamique culturelle et éducative et aussi économique à Coulommiers. Je tiens à remercier, je le redirais aussi le jour où ce sera ouvert, mais on est quand même, bien partis, on est à une étape décisive, là, ça y est, le projet est lancé, vraiment remercier, à la fois, le Conseil Général, qui est co initiateur du projet, avec les différents territoires concernés. Je vous rappelle qu'il y a le territoire de Coulommiers, il y a aussi le territoire de Provins, le territoire de la Ferté Gaucher, le territoire de la Ferté sous Jouarre. Le Conseil Général, co initiateur et co financeur du projet, la Région qui est aussi co financeur du projet, ainsi que l'Etat, à travers le CNC. Donc, un beau projet, qui devrait nous donner la possibilité de voir l'ouverture d'un beau complexe cinématographique en centre ville de Coulommiers. J'insiste là-dessus, parce que, j'ai cru voir, parfois des arguments qui laissaient entendre que ce cinéma qui va se situer juste à côté du parc des Capucins, n'est pas en centre ville, c'est pas en hyper centre ville. Pour les gens qui ne connaissent pas bien Coulommiers, je précise que c'est en centre ville, puisqu'il est vraiment à proximité du parc des Capucins. A proximité du nouveau quartier de la nouvelle ZAC de la Talmouse, qui est en construction, avec de nombreux logements, finalisés. Et évidemment, entre le quartier des Templiers et le quartier de Vaux, à proximité de la gare, en plein centre ville, avec le mérite, justement, c'est important, un film, c'est une partie du loisir de la journée, c'est peut être aussi de faire une ballade dans les Capucins, peut être aussi aller à la piscine, peut être aller faire ses courses dans Coulommiers, aller prendre un verre ou manger un bout dans Coulommiers. C'est aussi pour les habitants du territoire, notamment toutes les communes du syndicat qui financent ce beau projet, de pouvoir aussi se stationner facilement, plus facilement que dans l'hyper centre de Coulommiers. Voilà, une fois que l'on a dit cela, je voudrais aussi remercier le Président de la communauté de communes des Trois rivières, M. Bernard JACOTIN, le président de la communauté de communes de la Brie des Templiers, Guy DHORBAIT, et la conseillère générale, Laurence PICARD, qui ont été, avec votre serviteur, les trois personnes qui se sont le plus battues pour que ce projet se mette en place, évidemment, remercier l'exploitant, avec qui nous avons commencé un beau partenariat, en tout cas sur le cinéma, la construction de ce cinéma, on va en parler maintenant, des partenariats avec lui, que nous souhaitons augmenter et développer dès l'année prochaine.

Mme MAASSEN expose le projet de délibération.

Lors du conseil municipal de 29 septembre, je vous avais déjà exposé le sujet, qui avait été approuvé, d'ailleurs, à savoir, l'exonération de la taxe professionnelle, au titre de l'année 2009, des établissements cinématographiques. Par courrier du 6 octobre 2008, le Trésorier Payeur Général nous informait de la modification récente apportée à l'article 1464A du code général des impôts. Cette modification portant sur le seuil des entrées réalisées en moyenne hebdomadaires passant de 5000 à 7500, il convenait dès aujourd'hui de rapporter cette modification dans une nouvelle délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal d'exonérer de taxe professionnelle, les établissements de spectacles cinématographiques de Coulommiers au titre de l'année 2009 conformément à l'article 1464A du code général des Impôts à savoir que :

- dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques, qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7500 entrées et bénéficient d'un classement Art et Essai au titre de l'année de référence,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- dans la limite de 66% les établissements de spectacles cinématographiques situés dans des communes de moins de 100 000 habitants et qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2000 entrées,

- dans la limite de 33% tous les autres établissements de spectacles cinématographiques qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des précédentes conditions.

M. RIESTER : Merci, Mme MAASSEN, est-ce qu'il y a des remarques ?

M. TREGOAT : Oui, M. le Maire, quand vous dites, le futur complexe cinématographique, est-ce qu'on en parle maintenant ou dans la question 18, mais il a pas dans l'ordre du jour, la question 24, les questions diverses ;

M. RIESTER : Il y a toujours les questions diverses. Comme vous préférez. Vous pouvez parler maintenant, c'est comme vous voulez, ce sera fait.

M. TREGOAT : En questions diverses alors.

M. RIESTER : En questions diverses, d'accord. Mme MARTIG, allez y.

Mme MARTIG : On votera bien sûr pour, comme on avait fait au mois de septembre, je ne vais pas reprendre, effectivement notre position. Vous avez déjà répondu dans votre intervention. Mais, on reste toujours sur notre position, malgré les arguments que vous y apportez. On trouve qu'un centre ville, c'est un endroit où il y a des commerces de proximité, où il y a de l'animation, et on trouve dommage, en tout cas, que le cinéma, à l'endroit où il est, voilà. Je rappelle, parce qu'on ne va pas passer non plus, encore, la soirée sur ce sujet, c'était pas notre priorité en tout cas. On avait été aux responsabilités, on n'aurait pas engagé autant d'argent sur un tel projet. Voilà.

M. RIESTER : Très bien.

M. TREGOAT : Je vous parle du projet.

M. RIESTER : Allez y, M. TREGOAT, ce sera fait.

M. TREGOAT : J'aurais deux questions, déjà, sur le cinéma actuel, aujourd'hui, qu'est ce qu'il va devenir ? Et sur un autre développement, surtout sur le HQE, donc, du complexe cinématographique. Donc, je ne suis pas 100% satisfait, puisque la réponse a été HQE partiel, vous comprendrez bien. Pour être satisfait, et ainsi que nos adhérents, si vous en avez la possibilité, ou de nous en tenir informés, de revoir, ou de remettre le nez dans le dossier, au niveau du HQE. Parce que partiel, il faut savoir que dans les complexes cinématographiques, ça bouffe du courant comme pas deux, et qu'aujourd'hui, il n'y a rien de prévu par rapport, comme je vous avais sollicité par rapport à la station d'épuration. Je pense qu'il faudrait revoir avant qu'il y ait toute éventualité d'un recours. M. le Maire. D'accord, donc, pour moi je ne suis pas 100 % satisfait de la bâtisse, du bâtiment, il n'y a rien d'HQE. Le chauffage, on ne sait pas si c'est au gaz, au fuel, au charbon, si c'est au bois. Nous ne savons pas. Aujourd'hui, je préfère prévenir la collectivité, donc, la ville de Coulommiers, avant qu'il ait une éventualité d'un recours. Que nous soyons un peu plus informés du HQE, ou de revoir ce dossier. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT, alors, il y a plusieurs remarques, je vais répondre tout de suite à M. TREGOAT, pour finir sur les interventions et les remarques de Mme

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARTIG. Effectivement, et je l'ai dit la dernière fois, aujourd'hui, on serait encore plus exigeants sur le HQE, c'est un projet qui remonte à 5 ans. C'est un projet qui a été adapté à la démarche HQE. Qui a été HQE. Vous le direz mieux que moi, je dirais presque HQE, on n'est pas à 100% HQE. HQE, il y a différents critères, il y a différents niveaux, on est plus ou moins HQE, c'est assez compliqué, et l'on peut dire que l'on est HQE, pour un certain nombre de critères, on est dans la démarche HQE. Sûrement pas suffisamment, c'est vrai qu'aujourd'hui, on ferait différemment, quand on aura l'occasion de parler du centre technique municipal, lors du budget, vous verrez que l'on va être assez exigeants en matière de normes HQE. Mais là, on ne peut pas remettre en cause tous les appels à candidatures qui ont été faites avec les architectes, cela pouvait être uniquement être à la marche. Cela dit, je suis tout à fait favorable à vous transmettre les documents HQE, donc, je demande à mon directeur de cabinet de vous transmettre les éléments. Concernant l'emplacement, j'ai répondu, franchement, on est dans le centre ville, et qu'il n'y avait pas d'autre emplacement dans le centre ville, qui répondait à autant d'avantages que la mise à disposition du terrain que nous avons, pour qu'il n'y ait pas de coût de terrain. C'est quand même un point important, que deuxièmement, c'est un endroit important on est à proximité du parc des Capucins des deux quartiers comme j'ai dit tout à l'heure, donc on est en centre ville. Je reconnais qu'on n'est pas en hyper centre ville, en hyper centre ville historique, il n'y a pas la place de construire un cinéma et des parkings qui vont autour. Et enfin, moi je pense que c'est une priorité, à la fois en termes culturel, éducatif et en matière de développement économique. Et que, en même temps, il faut saisir les opportunités quand elles se présentent. Quand il y a un projet qui est présenté par le Conseil Général, et là, pour le coup, on ne peut pas dire que c'est de la connivence politique. Le Conseil Général, d'ailleurs, c'est un projet initié par la précédente majorité du Conseil Général, qui a été repris à son compte par la majorité actuelle, c'est un projet qui est sur plusieurs territoires, et c'est maintenant que l'on a cette opportunité et c'est maintenant et non pas dans dix ans. Donc, c'est maintenant qu'il faut saisir l'opportunité pour maintenir les spectateurs sur Coulommiers, qu'il n'y ait pas encore davantage de fuite des spectateurs vers les autres lieux de multiplexes, notamment, Marne la Vallée. Parce que c'est la fuite de consommation c'est des déplacements pour ceux qui n'ont pas forcément la possibilité de se déplacer. Et c'est quand même un bel équipement culturel et éducatif sue Coulommiers, dont on pourra, j'en suis convaincu, tous se réjouir.

M. TREGOAT : Si je peux me permettre, M. le Maire, si il y avait l'éventualité d'un recours, ce serait pas du tout sur le projet en lui-même, avec le culturel etc. Je vous parle sur la fabrication et la construction du bâtiment.

M. RIESTER : Le recours, ça n'apportera rien de particulier, si c'est sur ce point là, cela ne fera que bloquer un beau projet, encore faut-il que ça le bloque, et puis, vous savez, encore une fois, il y a la Région, il y a le Conseil Général, il y a de nombreux territoires qui sont sur ce dossier là. Il y a une démarche HQE, il faut dire que ce n'est pas HQE, donc, après chacun prendra ses responsabilités.

Mme CANALE : Juste une question puisque, vu qu'apparemment la chose est entérinée, que vont devenir les locaux, peut être que cela a été évoqué.

M. RIESTER : Oui, vous avez raison, les locaux sont évidemment la propriété de l'exploitant. Il trouvera un usage privé. Mais évidemment, en tant que commune de Coulommiers, étant donné que c'est sur un secteur historique, nous regarderons cela de très près, nous verrons quels sont les projets qui nous seront proposés. Vous dites, attendez, il y a eu des réunions publiques, où l'on a invité tous les conseillers

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

municipaux du territoire. On a eu une première réunion avec tous les conseillers du territoire des intercommunalités. Cela a été vu, revu, c'est quelque chose qui est dans la presse depuis longtemps, dans les réunions publiques depuis longtemps, il y a vraiment là-dessus, aucune volonté de cacher quoi que ce soit. On est très fiers de ce projet là, et nous sommes vraiment en toute transparence sur ce projet.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- exonère de taxe professionnelle, les établissements de spectacles cinématographiques de Coulommiers au titre de l'année 2009 conformément à l'article 1464A du code général des Impôts à savoir :

dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques, qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 7500 entrées et bénéficient d'un classement Art et Essai au titre de l'année de référence,

dans la limite de 66% les établissements de spectacles cinématographiques situés dans des communes de moins de 100000 habitants et qui quel que soit le nombre de leurs salles, réalisent en moyenne hebdomadaire moins de 2000 entrées,

dans la limite de 33% tous les autres établissements de spectacles cinématographiques qui ne remplissent pas l'une ou l'autre des précédentes conditions.

Question n° 12

DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE DU PERSONNEL SALARIE – DELEGATION AU MAIRE

M. FREMONT expose le projet de délibération.

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi de Seine et Marne fait parvenir régulièrement à la commune de Coulommiers des demandes de dérogation formulées par les commerces

Conformément à la réglementation, l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Dans le but de répondre rapidement aux demandes de dérogation, il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour émettre un avis sur celles-ci.

Il est précisé que ces avis porteront uniquement sur le dimanche matin et qu'ils feront l'objet d'un compte-rendu auprès du Conseil Municipal.

M. THIERRY : Le dimanche à Coulommiers, c'est le jour du marché, et cela ne signifie pas que tous les commerces doivent être forcément ouverts. Les dérogations que je ne voudrais pas que vous donniez, c'est aussi des salariés qui travaillent dans ces commerces, ce sont donc des personnes qui seront éloignées de leur famille, qui n'auront pas forcément le dimanche à consacrer à leur famille. D'autre part, si des commerces, je suppose que des commerces que vous allez autoriser, seront des commerces, aussi sur la zone d'activité. Moi je pense que créer d'autres pôles que le marché, c'est justement nuire aux petits commerces. Que Coulommiers doit conserver son marché, vous avez lancé une étude sur la vitalité du commerce du centre ville. Il ne

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

faut pas ailleurs, créer une autre attractivité. Et puis, il y a une chose aussi, moi je trouve aussi, vous laisser seule la décision d'autoriser ou non le commerce, c'est une perte pour le conseil municipal, et c'est absolument pas démocratique. Aujourd'hui, ces questions là viennent à l'Assemblée, désormais ce sera vous qui déciderez, seul.

M. RIESTER : C'est fini ?

M. THIERRY : Oui.

M. RIESTER : D'accord. Oui, alors pas démocratique, j'ai été élu, je vous rappelle. D'autre part, comme l'a bien précisé M. FRÉMONT, le compte rendu sera donné au conseil municipal, c'est uniquement pour aller plus vite, et d'être plus réactifs selon les demandes qui sont faites. Je partage votre avis sur la nécessité de maintenir le centre commerçant en centre ville. C'est une priorité, on aura peut être l'occasion d'en reparler une prochaine fois, on en a parlé très longuement lors du dernier conseil municipal. Je suis aussi tout à fait favorable à ce que le marché qui est un élément fort, à la fois de développement économique à Coulommiers, mais aussi d'animation à Coulommiers. Je pense que de nombreuses personnes ont plaisir, les Columériens et les non Columériens, de venir faire leur marché le dimanche matin, c'est un bon moyen de trouver de nombreux produits de grande qualité et aussi un moyen de passer un moment au cœur d'une ville. Qu'un des éléments qui contribue à cette qualité, c'est l'ouverture des magasins dans le centre ville de Coulommiers le dimanche matin. Il y a besoin d'avoir des dérogations au repos hebdomadaire, bien évidemment en respectant la législation et tout ce qui concerne la législation en matière d'ouverture le dimanche, en matière de droits des salariés, et de paiement double, etc. Bref, tout ce qui fait la réglementation en matière de travail le dimanche, et qu'il s'agit de donner la possibilité au Maire de donner des dérogations sur ces ouvertures le dimanche. Bien évidemment, on vous donnera le compte rendu de tout cela, il n'est en aucun cas question de généraliser l'ouverture le dimanche sur la zone économique de Coulommiers, loin s'en faut. J'ai eu l'occasion de le rappeler là aussi au dernier conseil municipal, faire en sorte que notre centre ville commerçant, soit le plus aidé possible dans le maintien de ce caractère, à la fois provincial et commercial de notre hyper centre ville. M. THEVENOT et Mme CANALE d'abord.

Mme CANALE : Moi ce qui m'étonne, quand même, on est en train de discuter d'un problème de dérogation pour ouvrir les magasins le dimanche, ça, je partage l'avis de M. THIERRY sur ce sujet, quand même, ce qui m'étonne à Coulommiers depuis le temps que j'y vis maintenant, c'est que le lundi, c'est visiblement, le jour de repos hebdomadaire des commerçants de Coulommiers. C'est quand même curieux, le dimanche, pour moi c'était le jour de repos de tous les enfants, des familles, etc. Le lundi, je ne le savais pas. Vous évoquez, tout de suite, l'idée pour que Coulommiers soit une ville attractive, de province etc. Or le lundi, il n'y a rien. Mais quand on dit rien, c'est rien. C'est-à-dire que pour trouver du pain, c'est compliqué, même le pain, bien si. Mouilleron. Il serait peut être aussi, avant d'accorder des dérogations le dimanche, qu'on réfléchisse avec des commerçants aussi, à des éventuelles ouvertures, plutôt le lundi, et pourquoi pas aussi, entre midi et deux, puisque, entre midi et deux, on a un petit peu de mal à flâner dans les rues et à trouver des choses ouvertes entre des restaurants et des bars.

M. RIESTER : Très bien. Je laisserai la parole à M. THEVENOT après, simplement pour répondre, il y a un élément important qui a été rappelé justement par M. THIERRY, c'est que le marché, il est le dimanche matin, et que les clients, ils sont là le

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dimanche matin. On peut toujours dans le rêve ou dans l'absolu, souhaiter que le monde soit différent de ce qu'il est. Sauf que le lundi matin, les commerçants du centre ville, qu'on les ferme le dimanche matin, les clients viendront au marché et ils ne viendront pas chez les commerçants puisqu'ils seront fermés et les gens ne viendront pas le lundi matin parce que les commerçants sont fermés parce que le marché est le dimanche. Donc, c'est le premier point. Après, on peut dire que l'on ouvre tout le temps. Evidemment, moi je souhaite, je privilégie, je suis favorable à ce que les commerces de Coulommiers soient le plus souvent ouverts, pour que l'attractivité le choix, etc, soient donnés aux Columériens. Après, c'est le choix de chaque commerçant, dans la limite de leur moyen, de pouvoir ouvrir ou pas leur commerces. Il faut savoir que les commerçants de Coulommiers, la plupart sont, soit seul commerçant à travailler, soit avec un ou deux salariés et que justement, parce qu'il y a du repos à avoir pour les salariés, ils sont bien obligés d'avoir du repos à un moment donné, que le lundi est un jour historiquement, traditionnellement fermé à Coulommiers. Ce qui permet aux uns et aux autres de se reposer. C'est tout à fait mérité, et en même temps, de bénéficier en termes économiques, en termes de ventes, de l'afflux des clients le dimanche matin. Un des problèmes auxquels on est confrontés, quand on anime une ville en matière de commerce, c'est aussi de faire en sorte de s'adapter aux envies, aux besoins des clients, parce qu'on n'est pas simplement là, dans la théorie pour faire quelque chose, il faut aussi s'adapter aux clients. Et les clients, ils sont là le dimanche matin, pas que le dimanche matin, mais notamment. Dans l'absolu, que ce soit ouvert le midi, je le dis régulièrement aussi, aux commerçants quand je les rencontre, essayez de vous adapter au mode de consommation des clients, il y a des gens qui travaillent sur Coulommiers, qui peuvent peut être faire des courses. Entre midi et deux, ce serait bien que vous puissiez ouvrir le plus possible. Là il me donnent des arguments que je comprends bien, que je viens de vous rappeler, ce n'est pas toujours évident d'ouvrir en permanence quand on est seul à travailler ou que l'on a un seul salarié. Ce n'est pas la même chose que des ensemble plus grands, où il y a la possibilité d'avoir la rotation de personnel, etc. Il y a des initiatives qui sont prises, par l'association des commerçants, que je salue, depuis quelques temps, vraiment, on a une association de commerçants très dynamique. Ils essayent d'animer les choses, pour que ce soit ouvert, des jours ouverts le midi, ça va dans le sens de l'histoire. Ca, on continue à les sensibiliser là-dessus, mais il y a une limite de temps et disponibilité et de repos des salariés aussi. M. THEVENOT.

M. THEVENOT : En fait, je suis assez gêné par cette disposition, j'ai quelques questions. Je voulais savoir si il s'agissait d'un avis demandé au conseil municipal, actuellement, ou un accord. La ville de Coulommiers est sollicitée à titre consultatif ou bien, a vraiment un pouvoir de décision ?

M. RIESTER : Un pouvoir de décision, il peut empêcher que cela se fasse.

M. THEVENOT : Donc, c'est un accord, c'est plus un accord qu'un avis.

M. RIESTER : Oui.

M. THEVENOT : Cela pouvait être un avis..

M. RIESTER : Ce n'est pas que nous qui décidons, on donne un avis qui porte.

M. THEVENOT : Je voudrais savoir combien de dossier par an sont proposés ? Si vraiment, il y a une telle demande qui soit incompatible avec le calendrier des séances du conseil ? Par ailleurs, j'aurais suggéré, moi, qu'on mette une notion de seuil. Qu'on

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

accorde une délégation, parce qu'effectivement, il faut fluidifier le processus de décision, mais qu'on mette des notions de seuils ou de catégorie. Par exemple, je pense qu'on aurait pu imaginer en débattre concernant le commerce alimentaire. S'il s'agit d'autoriser Leclerc à ouvrir un dimanche matin, je crois qu'il faut qu'on en discute. Cela ne peut pas être la seule responsabilité du Maire. Les commerces alimentaires, notamment les grandes surfaces, j'aurai tendance à dire que cela relève d'une décision du Conseil Municipal et pas du Maire. Par contre évidemment d'autres activités qui ne pénalisent pas le centre ville qui sont forcément à l'extérieur, on peut très bien imaginer que le Maire ait délégation pour le faire. Il n'y aura pas d'impact sur le centre ville, indépendamment du repos des salariés, M. THIERRY a évoqué d'une façon très pertinente, par ailleurs, on aurait pu aussi autoriser un certain nombre de jours maximum, de dimanches maximum dans l'année. Je pense que l'on aurait pu aller un peu plus loin dans le texte, plutôt que seulement accorder une délégation complète.

M. RIESTER : Concernant l'autorisation, elle est tout à fait encadrée par les réglementations du travail. Je viens de redire, c'est bien de le ré exprimer, cela n'a pas été suffisamment clair, le but c'est de faciliter l'ouverture des commerçants du centre ville. Ce n'est pas l'histoire de faciliter l'ouverture des commerçants ailleurs que dans le centre ville. Que ce soit bien clair. C'est bien clair.

M. THEVENOT : Aujourd'hui, la loi autorise le commerce familial à ouvrir le dimanche. Je crois que c'est déjà bien.

M. RIESTER : Il n'y a pas que des commerces familiaux en centre ville.

M. THEVENOT : En fait, moi ma question c'est plutôt de mettre des garde fous.

M. RIESTER : Tu peux me faire confiance, de toute façon, ce sera public, il y aura évidemment des comptes rendus de décisions qui seront prises.

Mme MARTIG : Moi je suis quand même assez atterrée de tout ce que j'entends, par rapport à ça, nous on est absolument contre, je vais vous expliquer encore pourquoi, je vais rajouter à ce qu'a dit Aude, et à ce qu'a dit Pascal. Moi je pense aux salariés, qui travaillent en fait le dimanche. On sait très bien quelles sont les catégories de salariés qui travaillent le dimanche. Ce sont en majorité des femmes, souvent qui sont à temps partiel. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les études. J'invente rien, et sur ça, on est totalement contre. Quand vous avez des enfants à charge, les services publics ne sont pas ouverts le dimanche. Vous savez très bien, c'est un débat qui est à l'assemblée nationale, même dans votre camp, vous n'êtes pas d'accord, et en tout cas, nous sur ça, ce sera non, pour l'ouverture du dimanche, pour tout ce qu'on vous a dit et pour tous ces travailleurs, on peut même dire, des fois, que l'on catalogue de travailleurs pauvres.

M. RIESTER : Vous cataloguez les travailleurs pauvres, en tout cas, quand on sait qu'il ont un travail, pour avoir un travail il faut aussi avoir une activité et qu'aujourd'hui, sur Coulommiers, moi je continue de penser que c'est une bonne chose, oui Mme MARTIG. Je continue de penser qu'aujourd'hui, sur Coulommiers, le dimanche matin, il y a une vraie attractivité, que c'est une bonne chose que les commerçants soient ouverts, qu'ils soient familiaux ou pas, le dimanche matin à Coulommiers. Ce n'est pas cela le sujet, vous pouvez me parler d'un sujet qui est à l'assemblée nationale, moi je vous parle du sujet de Coulommiers. Je sais que vous avez tendance à politiser en permanence les sujets, moi j'essaye de rester sur Coulommiers, et les problématiques de Coulommiers. Qu'est ce que vous voulez que je vous dise. Et que en l'occurrence, sur

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Coulommiers, le principe c'est de donner la possibilité aux commerces de centre ville de pouvoir continuer à ouvrir le dimanche, parce que je pense qu'il y a des emplois à la clé, et que les personnes qui travaillent à temps partiel ou les mères de familles sont aussi contentes d'avoir un emploi et de trouver une activité sur Coulommiers. Et que si cette activité est permise parce que c'est ouvert le dimanche matin, et bien, on ne va pas s'en priver, surtout qu'en plus, c'est au-delà du commerce un moment d'animation et de convivialité pour les Columériens et au-delà des consommateurs qui viennent sur Coulommiers.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour, 4 abstentions M. THEVENOT. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS, 4 contre M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE.

Décide

de donner délégation au Maire pour émettre un avis aux futures demandes de dérogations au repos hebdomadaire du personnel salarié,

que cet avis favorable porte uniquement sur le dimanche matin et qu'il fera l'objet d'un compte-rendu au Conseil Municipal,

Question n° 13

ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET VILLE

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Bien, on va parler gros sous. Comme vous le savez, nous sommes amenés régulièrement à admettre en non valeur, des créances irrécouvrables. Aujourd'hui, ce sont 5 créances pour un montant total de 119,99 € ayant fait l'objet de tous les recours possibles par le Trésorier Principal, pour en obtenir le paiement, que nous devons admettre en non valeur. Dans le détail, il s'agit :

un remboursement EDF pour 64,77 €
un solde de loyer pour 0,04 €
un droit de place manège pour 15,60 €
un impayé de restauration scolaire pour 26,11 €
un impayé CLSH pour 13,47 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Autorise l'admission en produits irrécouvrables, par l'imputation au compte 654, des créances correspondant aux titres dont la liste est établie ci-dessus pour un montant total de 119,99 euros.

Question n° 14

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET VILLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Comme chaque année, et de manière à permettre aux services municipaux de remplir leur mission en début d'année, particulièrement 2009, et avant l'adoption du budget primitif 2009, qui sera voté en février prochain, nous vous demandons d'autoriser le Maire et les Adjointes dans leurs délégations respectives, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget ville de l'exercice 2008. Ces crédits engagés seront bien entendu inscrits au budget ville 2009, lors de son adoption, cela, conformément à l'article L. 1612 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2009, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2008, selon la répartition suivante :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Article 2031 – Frais d'études : 14 142 euros

Article 205 – Licences et logiciels : 16 172 euros

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles (hors opérations gérées en autorisation de programme)

Article 2128 – Autres agencements et aménagement de terrains : 1 475 euros

Article 21318 – Constructions autres bâtiments publics : 675 euros

Article 2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions : 22 912 euros

Article 2138 – Autres constructions : 522 euros

Article 21568 – Matériel et outillage d'incendie autre que roulant : 1 713 euros

Article 21571 – Matériel de voirie roulant : 3 120 euros

Article 21578 – Autre matériel et outillage de voirie : 3 120 euros

2161 – Œuvres et objets d'arts : 100 euros

2168 – Autres collections et œuvres d'art : 1 067 euros

Article 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 535 euros

Article 2182 – Matériel de transport : 30 322 euros

Article 2183 – Matériel de bureau et d'informatique : 14 554 euros

Article 2184 - Mobilier : 9 591 euros

Article 2188 – Autres immobilisations corporelles : 54 642 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)

Article 2313 – Constructions Travaux de bâtiments : 109 503 euros

Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques : 473 643 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites au budget primitif 2009.

Question n° 15

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2009 DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. RIESTER : Même chose, mais pour le service de l'eau et de l'assainissement.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Effectivement, même sujet, mais cette fois ci, relativement au budget annexe

Les budgets primitifs 2009 des services de l'eau et de l'assainissement seront votés en février 2009. Nous demandons au Conseil Municipal d'autoriser le Maire et les Adjointes dans leurs délégations respectives, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets primitifs eau et assainissement 2009.

M. RIESTER : Des remarques, des questions ?

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2009 des services eau et assainissement, dans la limite du quart des dépenses inscrites aux budgets correspondants de l'exercice 2008, selon la répartition suivante :

Budget eau

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)
Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 144 378 euros

Budget assainissement

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles
Article 2031 – Frais d'études : 50 000 euros
Article 2033 – Frais d'insertion : 1 250 euros

Chapitre 21 – immobilisations corporelles
Article 21532 – Réseaux d'assainissement : 13 337 euros

Chapitre 23 – immobilisations en cours (travaux)
Article 2315 – Travaux sur les réseaux : 579 549 euros

- Précise que les dépenses engagées à ce titre seront inscrites aux budgets primitifs 2009 des services de l'eau et de l'assainissement.

Question n° 16

REGULARISATION DE LA CESSIION DU VEHICULE PEUGEOT 607

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

C'est un point que nous avons passé un décision modificative n°2. Pour autant, il n'a pas fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, effectivement, il s'agit du véhicule PEUGEOT 607, appartenant à la commune, qui a été vendu le 14 mai 2008 au concessionnaire TRUJAS, 5 avenue Roger Hennequin – 78190 TRAPPES, pour un montant de 25 500 euros. Nous devons effectivement le passer en délibération du Conseil Municipal.

M. THIERRY : M. le Maire, j'ai recherché dans les délibs du conseil, j'ai pas trouvé qu'à un moment vous avez demandé d'acheter ce véhicule. Parce que je me demande ce qu'est ce véhicule ? Une 605 PEUGEOT, 607, pardon.

M. RIESTER : C'est tout simple, c'était le véhicule de M. DRUT, qui était son véhicule de fonction. Je n'ai pas besoin de véhicule de fonction, donc, on a pris la décision de vendre ce véhicule. Il n'y en avait pas l'utilité dans les services.

M. THIERRY : C'est un véhicule qui avait été acheté à quel moment ?

M. RIESTER : Dans le précédent mandat.

M. THIERRY : On n'a pas vu ce point.

M. RIESTER : Si, c'était dans le budget de l'année, je ne sais plus quelle année, on va pouvoir le ressortir. C'était 7, je crois, ou 6, c'était 6, bref, on pourra vous donner la date exacte d'acquisition, mais, c'était bien évidemment acquis en toute légalité par M. DRUT dans le mandat précédent. Comme je n'en ai plus l'utilité en tant que Maire, et qu'il n'y a pas d'utilité pour les services, on a pris la décision de revendre le véhicule. On en avait même parlé, je m'en rappelle très bien, c'était inscrit dans le budget, on en avait parlé, ne soyez pas trop étonné M. THIERRY, puisqu'on en a parlé en conseil municipal, récemment, quand on a parlé comme l'a rappelé M. FOURNIER, c'était inscrit dans le budget, en recettes, on en a parlé à ce moment là. Moi, je veux bien vous rafraîchir la mémoire.

Mme SABATÉ : Oui, juste question, en tant que député, M. DRUT n'avait pas une voiture de fonction ?

M. RIESTER : Il n'y a pas de voiture de fonction quand on est député.

Mme SABATÉ : Ah bon, c'est quand on est sénateur ?

M. RIESTER : Il y a des indemnités de frais de mandat, mais qui peuvent être utilisés pour différents besoins, moyens nécessaires à l'exercice du mandat. Cela peut être une voiture, mais cela peut être autre chose. J'en profite pour dire que le chauffeur de M. DRUT, a réintégré le service magasin, parce que je n'ai pas non plus de chauffeur de la ville. Ce qui était le cas de M. DRUT, précédemment.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix pour, 2 abstentions Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS. Le GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUGHE ne prend pas part au vote.

- Autorise la cession du véhicule Peugeot 607 immatriculé 255 ELM 77, au concessionnaire TRUJAS, 5 avenue Roger Hennequin – 78190 TRAPPES, pour un montant de 25 500 euros.

Micro fermé, inaudible.

Mme SABATÉ : Pourquoi il y a eu autant de retard ? C'est un problème d'écriture ?

M. RIESTER : C'est juste un problème technique de régularisation. C'est-à-dire que, une cession ce doit être, validé pour sortir de l'actif, le bien du bilan de la commune. Il doit y avoir une validation. C'est une écriture comptable qui a été oubliée. La cession a été faite, c'est passé en délibération, en décision, oui, c'est pas bien, je le dirai au service, vous savez, l'erreur est humaine, on a la chance à Coulommiers d'avoir des services, Mme MARTIG, d'une grande qualité. Cela leur arrive de faire des erreurs. Je pense leur en être, tout à fait tolérant, par rapport au travail remarquable qu'ils font à longueur de journée.

Mme MARTIG : Ecoutez, M. RIESTER, excusez moi, je suis obligée de réagir par rapport à ce qui est dit.

M. RIESTER : Réagissez.

Mme MARTIG : On parle quand même, là, du véhicule de Guy DRUT. Donc, c'est pas quelque chose, si vous voulez, c'est pas un achat de matériel ou quelque chose comme cela.

M. RIESTER : Si, c'est un matériel comme un autre.

Mme MARTIG : C'est quand même l'ancien véhicule de fonction de M. Guy DRUT. Voilà, et ne mettez pas en cause le personnel, ce n'était pas mon propos.

M. RIESTER : C'est pas moi, c'est vous qui remettez en cause.

Mme MARTIG : Je dis simplement que, quand même, c'était un fâcheux oubli. Ça c'est sûr.

M. RIESTER : Voilà, je leur transmettrai, et je vous dis moi que c'est un oubli, c'est une petite erreur vu la masse de saisies qui sont traitées par les services comptables, je pense que vraiment, vous êtes sévère. Donc, vous ne prenez pas part au vote, je refais les votes. Le groupe SOCIALISTE et CITOYENS de GAUCHE ne prend pas part au vote, qui est contre ? Abstention ? Mme SABATÉ. M. TREGOAT, le groupe ENSEMBLE pour COULOMMIERS est pour, et Mme RABEY. Merci.

Question n° 17

TARIFICATION DES RESEAUX ELECTRONIQUES SOUS DOMAINE PUBLIC

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Constatant que le domaine public communal est et sera de plus en plus souvent sollicité pour le passage de réseaux dédiés aux transmissions numériques, nous vous proposons l'institution d'une redevance pour occupation du domaine public, relative à ces réseaux enterrés. Le tarif proposé est de 30 € par an par kilomètre et par artère, en conformité avec le décret 2005-176 du 27 décembre 2005. Cette redevance sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2009.

Mme SABATÉ : Oui, juste une question, je voulais savoir quelle allait être l'incidence sur les habitants de Coulommiers, sur cette taxe ?

M. FOURNIER : C'est les concessionnaires que l'on va taxer.

Mme SABATÉ : Pardon ?

M. FOURNIER : C'est les concessionnaires que l'on va taxer. Les opérateurs qui vont utiliser les réseaux.

Mme SABATÉ : D'accord. Merci.

M. FOURNIER : L'incidence, elle est positive pour les Columériens, puisqu'il s'agira de recettes.

M. THIERRY : Je voudrais savoir combien on a de linéaire de réseaux.

M. RIESTER : Vous voulez faire les calculs ? Vous avez raison. Comme cela, on aura tout de suite les recettes.

M. THIERRY : Mais peut être, je voudrais faire une remarque, parce que le décret date de 2005, je voudrais savoir pourquoi depuis 2005, on n'a pas justement, pris cette redevance ?

M. FOURNIER : Clairement, je peux vous répondre, le linéaire, il est en cours d'élaboration, et pourquoi seulement maintenant, depuis quelques mois, le réseau Sémaphor a été déployé sur la ville, et que jusque maintenant, l'impact était relativement modeste. Désormais, effectivement, les réseaux sont en déploiement sur la ville, et il est mieux effectivement, de prendre acte et de bénéficier de cette possibilité de redevance.

M. RIESTER : Le nombre de kilomètres, vous les avez, M. FOURNIER ?

M. FOURNIER : Non, je ne les ai pas.

M. RIESTER : Vous pouvez vous renseigner ?

M. FOURNIER : Tout à fait. J'ai bien pensé à cette question, on attendait, effectivement que..

M. THIERRY : Vous nous dites, que c'est plus conséquent, donc, je suppose plusieurs centaines de kilomètres, que nous avons.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. FOURNIER : Une dizaine de kilomètres, et lorsque de près, vous regardez la façon dont a été rédigée la délibération, vous voyez, à la fois, c'est au kilomètre linéaire, mais aussi par artère des services. Lorsqu'une artère va faire trois ou six mètres, on pourra effectivement taxer à hauteur de 30 € par artère.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 32 voix pour, 1 abstention M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- approuve la redevance d'occupation du domaine public routier par les réseaux et services de communications électroniques fixée à 30 € par kilomètre et par artère,
- précise que cette redevance sera révisée au 1er janvier de chaque année par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics,
- précise que cette redevance sera applicable à compter du 1er janvier 2009.

Question n° 18

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M. RIESTER : C'est M. FOURNIER qui va vous présenter tout cela, concernant l'occupation du domaine public, j'en profite simplement, pour vous dire que nous avons pris la décision de donner la possibilité aux cafetiers et bistros, d'utiliser le domaine public, pour leurs terrasses, notamment parce qu'elles ont été sécurisées avec le dispositif que vous avez tous pu constater ces dernières semaines, dans Coulommiers. Les utiliser aussi l'hiver. Il y aura juste une petite partie du temps, où il faudra prendre la décision de les retirer pour l'entretien de la voirie et pour faire un nettoyage bien complet. Mais que l'idée, c'est de donner la possibilité à tous ces bistros, bars et troquets, de profiter des terrasses aussi l'hiver. Il faut reconnaître qu'elles sont bien sécurisées, que cela crée de la convivialité et de la dynamique positive dans Coulommiers. Que maintenant, du fait des nouvelles réglementations en matière de tabac, les gens sont obligés de fumer dehors. Donc, c'est bien qu'ils puissent s'asseoir quelque part. C'est la raison pour laquelle, nous avons accepté leur demande, qui était de garder les terrasses plus longtemps, l'hiver, et nous leur avons annoncé, ces derniers jours. Et ça, c'est un deuxième point qui est de l'occupation du domaine public.

FOURNIER expose le projet de délibération.

Effectivement, il s'agit d'abord, d'un toilettage de la délibération du 11 novembre 2001, on va actualiser des tarifications pour l'occupation du domaine public, mais aussi, il y a eu un gros travail effectué par les services techniques, et Bernard FRÉMONT, sur une nouvelle capacité que nous avons désormais, affecter l'occupation du domaine public, et relativement les travaux qui ont lieu sur la commune. Il s'agit, de la mise à jour des tarifs, dans le cadre de la promotion d'activité, et de la création d'une tarification de l'occupation dans divers domaines publics liés à des chantiers. M. FOURNIER détaille les tarifs d'occupation du domaine public.

Occupations diverses du domaine public liées à des chantiers

Nouveaux tarifs

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

plot béton	0,5 euro par jour
Clotûre, palissade, échaffaudage	0,5 euro le ml/jour
Bennes	16,9 euros par jour
Camions grues, nacelles	16,6 euros par jour
Dépôt de matériaux	1,8 euros le m2 par jour
Chalets, promotion immobilière	430 euros par mois

M. RIESTER : On va faire un petit complément sur la partie de M. FRÉMONT.

M. FRÉMONT : Pourquoi avons-nous pris cette décision, c'est tout simplement que nous nous sommes aperçu, il y a un exemple flagrant en ce qui concerne les échafaudages se trouvant cours Gambetta au dessus et autour de FRANPRIX. En réalité, à partir du moment où les gens ne payent pas, on se retrouve avec des délais qui ne riment strictement à rien. Les problèmes, chacun peut les comprendre, c'est un danger pour les gens qui passent près de ces échafaudages, on abîme les sols d'une manière éhontée, et chacun en fait, disons son chou gras. Donc, on a pris la décision de taxer, si vous voulez, l'occupation du domaine public, pour disons, tous les motifs que l'on peut rencontrer au quotidien, parce que, on se devait d'éviter d'avoir du matériel traînant à droite et à gauche, etc.

M. RIESTER : C'est de l'occupation du domaine public, il y a des abus, il faut utiliser cela, pour limiter aussi les abus, et en même temps, à partir du moment où le domaine public n'est pas occupé, pour le public, c'est logique qu'il y ait une compensation pour le public. Merci M. FRÉMONT

Occupations du domaine public dans le cadre de la promotion d'une activité : Droit de voirie	Modifications de tarifs existants
Panneau double face	28 euros par an
Présentoir Produits alimentaires ou autres non alimentaires, machines à glace ou autres	28 euros le m2 par an
Droit de stationnement des taxis	55 euros par an
Terrasse sur trottoir	15 euros le m2 par an
Terrasse sur place de stationnement	19 euros le m2 par an

M. THIERRY : Moi, je suis favorable à ce qu'on fasse payer le domaine public, cela se pratique assez communément. Simplement, ce qui m'interpelle, c'est que depuis 2001, on n'avait pas révisé les tarifs. M. RIESTER, vous étiez adjoint aux finances..

M. RIESTER : Mais oui...allez y.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. THIERRY : Voilà, en bon gestionnaire..

M. RIESTER : Merci pour le bon gestionnaire.

M. THIERRY : Il aurait fallu rappeler à M. DRUT, que ces tarifs étaient à réviser.

M. RIESTER : Je voulais juste laisser un peu de travail à M. FOURNIER, qu'est-ce que vous voulez.

M. RIESTER : Juste une question, un manège, je ne vois pas dans la liste, un manège qui occupe le domaine public, il est taxé à combien ?

M. FOURNIER : C'est des redevances pour places foraines, c'est dans un autre domaine.

M. RIESTER : On pourra vous le dire, mais c'est autre chose.

M. THIERRY : Donc, là, c'est une redevance spéciale..

M. RIESTER : Comme pour le marché. On peut vous le redire.

M. FOURNIER : On vient d'en admettre un en non valeur, une place qui n'avait pas été payée par le forain.

M. THIERRY : D'accord, merci.

M. FOURNIER : Sur le fait, effectivement que cela n'a pas été revalorisé depuis 2001, clairement, vous avez vu que l'on a fait beaucoup de travaux en centre ville, que désormais, les terrasses sont plus attractives, qu'elles prennent aussi plus de surface, et jusqu'à maintenant, effectivement, on n'osait pas demander aux exploitants de payer, dès lors que les conditions n'étaient pas favorables pour installer des terrasses. Désormais, les choses ont changé, on a d'autre part installé, pour sécuriser les places qui elles sont sur des places de stationnement, un balisage en dur, amovible néanmoins, mais qui est quand même quelque chose qui est à la fois esthétique et sécuritaire. Donc, il était effectivement possible d'opposer aux exploitants, une revalorisation de cette redevance.

M. THIERRY : Oui, mais ce qui me surprend, c'est que vous n'avez pas oublié d'augmenter la cantine scolaire, par exemple. Depuis 2001, elle a régulièrement augmenté. Donc, je veux dire que..

Micro fermé, inaudible

M. THIERRY : Oui, mais Madame MOTOT, les révisions sont annuelles.

M. RIESTER : On vient de vous expliquer pourquoi, M. THIERRY, je veux bien vous expliquer, on veut bien vous le refaire un coup, vous regarderez dans le compte rendu, il vient de vous l'expliquer, pourquoi...

M. THIERRY : J'ai compris M. le Maire...

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : On ne va pas vous répéter trois fois, c'est bon, on vient de le dire.

Mme SABATÉ : Juste une question d'addition, cela nous fait un prévisionnel de combien, par an, à peu près pour une réévaluation ? C'est quantifié ou pas ?

M. FRÉMONT : Il est clair et net, qu'à cet instant précis, on n'a pas fait de prévisionnel. Notre problème était de revaloriser..

M. RIESTER : Ou de valoriser, il y a de nouveaux tarifs.

M. FRÉMONT : Ou valoriser tout à fait, les sommes qui étaient réclamées. Pourquoi cela remontait à 2001, c'est tout simplement parce qu'en 2001, il y a eu le changement du Franc à l'Euro...

M. RIESTER : On a déjà expliqué pour les changements de tarifs, ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

Mme SABATÉ : D'accord, ma deuxième question, c'est dans le cas d'un tournage de film, par exemple, comment vous quantifiez les sommes de location d'immobilisation du domaine public ?

M. RIESTER : Il y a une tarification spécifique aussi, mais qui n'est pas la même, si c'est une occupation du domaine public, c'est la même chose, c'est ça, si c'est des camions, des bennes etc. Sinon, si c'est des locations pour des équipements publics, du patrimoine public, là il y a une tarification spéciale, dont on pourra reparler aussi.

M. TREGOAT : Oui, merci, quel sera le service exactement qui sera en charge de contrôler ceci ? Parce que, moi je vois par exemple à Vaux, il y a des bennes à « tire larigot », il y en a eu trois ou quatre, derrière, vous voyez ce que je veux dire, là ou il y a eu des travaux pendant une certaine période. Donc, qui aujourd'hui, va contrôler, est-ce que ce sera la police municipale ou la police nationale ou le service de la collectivité ?

M. RIESTER : Cela dépend, il y aura le service urbanisme, quand c'est lié à l'urbanisme, quand c'est dans le centre ville, c'est le placier du marché qui fait le listing des gens qui occupent le domaine public, et c'est pourquoi pas, effectivement, la police municipale si elle constate des éléments très précis d'occupation du domaine public ?

M. TREGOAT : D'accord, comment nous en tant qu'élus, nous savons ou nous saurons si les charpentes ou les bennes, la facture a été « réglée » ?.

M. RIESTER : Si ce n'est pas réglé, cela revient dans les dettes non payées, c'est dans le listing, dans les comptes, chaque année, vous avez un compte, où il y a marqué, dettes. Donc, c'est dans les dettes, on peut vous donner un petit détail de toutes les dettes qui ne sont pas payées, mais bon, en général, c'est la trésorerie qui fait les relances, cela passe plutôt bien. Après il y a un autre sujet, savoir s'il y a eu de l'occupation du domaine public, et que l'on n'a pas fait de facture.

M. TREGOAT : Voilà.

M. RIESTER : C'est autre chose.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TREGOAT : Voilà, c'est celle là que je posais.

M. RIESTER : C'est ce point là que vous vouliez. Et bien là, c'est la confiance dans les services de la ville, de faire leur travail correctement. On va essayer de le faire correctement.

M. FRÉMONT : Je voudrais seulement vous dire quelque chose, c'est qu'il ne sera plus possible de déposer une benne ou un matériel quel qu'il soit, puisque tout cela partira des services techniques. C'est-à-dire que les gens viennent aux services techniques, ils disent « voilà, nous avons besoin de poser une benne à tel endroit », il y a un arrêté municipal qui est fait.

M. RIESTER : Il faut une autorisation de voirie.

M. FRÉMONT : Automatiquement, il y aura un rapprochement entre l'arrêté municipal et le fait du dépôt de telle ou telle chose.

M. RIESTER : Oui, mais la question c'est de savoir si les gens n'ont pas d'autorisation de voirie et qu'il y a quand même dépôt de benne, comment cela se passe ? Donc, c'est pour cela que je dis, après, c'est vous, vous êtes les bienvenus, nous alerter si vous voyez quelque chose qui vous paraît suspect, et puis, la police municipale qui est là aussi pour être sentinelle sur ces questions là.

M. RIESTER : En tout cas, je ne suis pas revenu tout à l'heure sur le recrutement de membre de la police municipale.

M. RIESTER : On ne va pas parler de tous les sujets en même temps. On reste sur celui là, quand même. D'autres remarques, c'est bon ?

Il est donc proposé au conseil municipal de compléter et de modifier la délibération du 12 novembre 2001, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- complète et modifie la délibération n°01/135 du 12 novembre 2001 selon le tableau annexé à la présente

Question n° 19

REPARTITION DES SUBVENTIONS 2008: COMPLEMENT A LA LISTE DU 14 avril 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Le 14 avril, nous avons arrêté la liste des subventions servies par la ville, il y a lieu de la modifier pour faire un complément. En effet, nous souhaitons verser à l'UCIE, (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs), la subvention de 30 000 € à la faveur de la patinoire qui sera mise en place pour les fêtes de Noël, sur le quai de l'Hôtel de Ville.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Nous avons, en collaboration avec les commerçants, pris la décision de subventionner à hauteur de 30 000 € le projet qu'ils nous ont soumis, étant donné que maintenant, le marché est installé sous la halle aux fromages, et que, à la fois, les commerçants du centre ville, les commerçants ambulants, et les clients qui sont habitués à leur marché, ont été suffisamment perturbés, c'est une bonne chose, il fallait faire ces travaux. Le but ce n'était pas de les perturber, pendant les fêtes de fin d'année, où il y a une forte consommation, notamment de denrées alimentaires, cela bloquait l'utilisation de la halle aux fromages, pour la patinoire. On a réfléchi à d'autres installations, on s'est dit que le quai de l'Hôtel de Ville, donc entre le Morin et l'Hôtel de Ville, pouvait être un bon emplacement pour une patinoire. Cela permettrait d'animer la ville, surtout sur un côté de la ville qui est moins animé, autour de la rue Bertrand Flornoy, pendant les fêtes de fin d'année, et de trouver un système, qui, M. TREGOAT, vous allez j'en suis sûr, nous rejoindre, qui est moins consommateur d'énergie. On sait bien qu'une patinoire, cela consomme beaucoup d'énergie puisqu'il faut des groupes électrogènes, qui consomment beaucoup, cela coûte cher, et en plus, c'est polluant. Donc, là, on a trouvé un système de patinoire artificielle, évidemment, mais qui est moins consommatrice d'énergie, moins polluante, et qui en plus, en matière de condition atmosphérique, nécessite pas que ce soit couvert, c'est l'avantage aussi, étant donné qu'il n'y a pas la halle aux fromages, on ne va pas faire un énorme barnum au dessus de la patinoire. Donc, si il pleut beaucoup, c'est un peu gênant, si il pleut peu, ou si il a plu un peu, on peut très bien utiliser cette patinoire. Ce n'est pas pareil que de la glace, c'est sûr, c'est budget beaucoup moins important, et en même temps, cela animera bien le centre ville, de Coulommiers. Je crois que les gens étaient assez attachés à cette patinoire, et là, on arrive à concilier, à la fois, le maintien du marché sous la halle aux fromages. Ce qui est important, et l'animation de fin d'année, avec la patinoire, tout en préservant notre environnement. Des remarques, je vois que Mme CANALE veut dire quelque chose. Mme MARTIG d'abord. Mme CANALE, vous verrez avec Mme MARTIG, je voulais vous donner..

Mme MARTIG : Deux choses,

M. THIERRY : Vous savez, vous allez l'énerver.

M. RIESTER : Mme MARTIG ? aie, aie, j'ai peur.

M. THIERRY : Faites attention.

M. RIESTER : Je vais faire très attention, elle s'énerve souvent comme ça ?

Mme MARTIG : Juste deux choses, on n'est pas contre la patinoire, mais quand même deux choses, je trouve cela bizarre, que l'on verse une subvention à l'association des commerçants. Je ne vois pas pourquoi la mairie, ne pourrait pas, elle, prendre en charge cette patinoire, moi cela me choque assez, franchement, donner une subvention à une association de commerçants, alors que cela peut très bien être une animation de la municipalité, d'animer effectivement, et de compléter l'attractivité du centre ville pendant la période ces fêtes. Je trouve cela vraiment bizarre. Le deuxième point, c'est que c'est chaque année, cette subvention est versée, et je vois que c'est seulement cette année où vous signez une convention d'objectifs, avec l'association des commerçants, puisque vous savez que c'est supérieur à 23 000 € Quand c'est supérieur à 23 000 € il faut une convention d'objectifs, je pensais qu'elle avait déjà été faite.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Elle a déjà été faite, elle a été faite l'an dernier, tout à fait. Elle a été faite parce qu'il y avait un besoin d'aider, c'est une demande des commerçants, de leur donner un petit coup de main, suite aux travaux. Comme le budget de la patinoire était en augmentation, ils avaient besoin d'un coup de main financier complémentaire. C'est pour cela qu'on l'a fait l'an dernier, cette année on renouvelle. Pourquoi l'UCIE ? Les 30 000 €, cela ne représente pas la totalité du budget nécessaire, pour la patinoire, c'est juste une participation. Après, l'UCIE complète à travers des cotisations les membres, à travers du sponsoring le financement de l'animation. Nous on est là pour les aider, mais c'est eux qui prennent à leur charge, la totalité de l'animation, l'organisation, gérer la remise des patins aux enfants, etc. Moi, je suis dans un état d'esprit de participation, de responsabiliser les gens, de les aider, mais aussi de les aider. Je trouve que l'on a la chance d'avoir une association commerçante qui est très dynamique, qui va chercher, justement, des budgets supplémentaires, on les aide à travers cette animation, cela va vraiment dans le bon sens. A partir de ce moment là, faire une convention, c'est une bonne chose, et on a vraiment la chance d'avoir des nombreux partenariats, un partenariat riche avec les commerçants de Coulommiers. Notamment, aussi, à travers eux, je voudrais remercier la présidente, Mme BENAÏM, pour son travail au quotidien.

Mme MARTIG : Tout à fait.

Mme CANALE : Une remarque un peu plus terre à terre. Les autres années à Coulommiers, au moment des fêtes de Noël, il y avait une installation sur les trottoirs de Coulommiers, de tapis rouge, qui se transformait en patinoire, rapidement. Je n'ai pas trouvé ce n'était pas forcément une bonne solution, parce que très vite c'était dégradé, sali. Finalement, je ne voyais pas trop l'intérêt de cela. C'était la première remarque. Deuxième remarque, vu la nouvelle situation de la patinoire, est ce qu'il ne serait pas intéressant, une journée au moment de fêtes..

M. RIESTER : Le dimanche matin.

Mme CANALE : Pas le dimanche matin, de faire des rues piétonnes, un peu plus, comme on le fait pour la braderie, par exemple. Je trouve que cela pourrait être agréable, parce que si vous la mettez, si j'ai bien compris, ce serait ici.

M. RIESTER : Quai de l'Hôtel de Ville.

Mme CANALE : Donc, c'est quand même assez passager, ce serait bien que

M. RIESTER : Ce n'est pas trop passager, cela ne coupe pas le pont, on est d'accord. C'est vraiment entre le pont de la ville et le pont du théâtre. Ce n'est pas devant, c'est sur le côté de l'Hôtel de Ville, donc, les gens pourront continuer à rentrer dans le centre ville, par le pont du théâtre. Simplement, les gens qui viennent rue de la Pêcherie, qui tournent à gauche au niveau de la pharmacie JOLIVET, avant de passer le pont de la ville, ne pourront plus tourner à gauche. D'accord, pour retourner au centre ville, quand vous viendrez de la rue de la Pêcherie, il faudra aller, rue Bertrand Flornoy, rue des Capucins, et rue du Général de Gaulle et reprendre le pont du théâtre. C'est le premier point. Deuxième point, sur les tapis, c'était une idée des commerçants, encore une fois, quand vous avez des gens qui se bougent, qui essaient d'être créatifs, qui vont aussi trouver des moyens pour bouger. Si l'on peut les aider, et leur faciliter les choses, pourquoi pas, c'est vrai qu'à l'usage, je ne suis pas loin de partager ce que vous dites, cela se salit assez vite et que c'était pas forcément très qualitatif au bout d'un certain temps. Au début... Pardon ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Micro fermé, inaudible.

M. RIESTER : Cela ne faisait pas écolo, (rires). On les aurait faits verts.. Cela fait père Noël, cela a eu le mérite d'animer la ville, même esthétiquement. Il y avait un point, justement, c'était en fonction des participations des commerçants. L'union des commerçants, n'en mettait devant les commerces qui n'avaient pas payé la «redevance ». C'était bizarre, cela s'arrêtait au milieu. Cette année, ils ont arrêté, je ne suis pas forcément mécontent que ce soit arrêté, ils vont faire d'autres animations, je crois que c'est pas mal.

M. THIERRY : Je me souviens de la patinoire, l'année dernière, on a donné une subvention, mais ne n'ai pas vu qu'il était mentionné quelque part, autour de cette patinoire, que la commune avait donné une subvention pour que cette patinoire soit présente. Alors, on le fait, on demande aux entrepreneurs d'afficher..

M. RIESTER : Vous voulez qu'il y ait un logo de la ville plus important ?

M. THIERRY : Bien sur, je voudrais que les Columériens sachent que la ville finance cette patinoire.

M. RIESTER : Cela a été dit, on a eu les remerciements de la présidente des commerçants, qui a fait un petit papier aussi, qui l'a dit dans la presse. Mais vous avez raison, je pense que plus on précise, on communique sur ce qui fait la ville, mieux c'est. On ne manquera pas, croyez moi, de communiquer sur l'action de la ville, dans ce domaine là.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- approuve la proposition du Maire d'attribuer au titre de l'exercice 2008, une subvention de 30.000 euros à l'UCIE (l'association de l'Union des Commerçants Industriels et Entrepreneurs).

- autorise le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23.000 euros par an.

Question n° 20

DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET VILLE 2008

M. RIESTER : Pendant que M. FOURNIER parle, je laisse la présidence à M. AUBRY le temps que je m'absente. Je m'absente une minute ou deux.

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

Dernière décision modificative du budget 2008, décision modificative du budget ville n°3.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à – 28 655 euros en dépenses et en recettes.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les dépenses comprennent essentiellement des compléments de crédits pour

Les cotisations aux caisses de retraites : 2 500 €

Les livrets de caisse d'épargne pour les naissances : 300 €

L'alimentation : 200 €

Les honoraires d'avocat : 5 535 €

Les soins pour les chiens de la police municipale : 150 €

Les bouteilles de gaz : 195 €

Le marché de location et entretien des vêtements de travail : 4 100 €

Le marché de fourniture de repas : 25 000 €

Le marché de chauffage : 6 800 €

Le marché de téléphonie : 1 200 €

Une régularisation des intérêts courus non échus suite à un problème de logiciel : 13 800 €

La régularisation du déficit de la régie jeunesse autorisée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2008 pour 1 060 €

Sont en outre prévues comme nouvelles dépenses :

Une bâche pour la fête foraine : 1 020 €

Le remboursement d'intérêt de retards imputés à tort sur notre compte par la Trésorerie : 2 135 €

Un outil de gestion de dette et conseil : 5 885 €

Une subvention à l'UCIE pour l'installation de la patinoire : 30 000 €

Elles sont modulées par une diminution des crédits, à hauteur de 82 000 € sur divers comptes qui ne seront pas utilisés par les services d'ici la fin de l'année.

Les recettes comprennent

Des pénalités pour non respect des objectifs de la mission de suivi de l'OPAH : 6 770 €

Des pénalités de retard sur la livraison d'un tracteur : 5 200 €

Le dégrèvement des taxes foncières 2006 et 2007 sur l'ensemble immobilier de Chailly en Brie : 3 295 €

Une indemnité d'assurance suite à un sinistre provoqué par un orage : 3 080 €

Elles sont modulées par une diminution de l'indemnité d'assurance prévue pour l'incendie du gymnase des Templiers à hauteur de 41 000 € Cette indemnité sera en effet perçue en deux temps, 259 000 € d'ici la fin de l'année et le solde (environ 140 000 €) après réalisation des travaux.

M. RIESTER : Bernard FRÉMONT veut nous faire un petit point.

M. FRÉMONT : En ce qui concerne la diminution de l'indemnité d'assurance prévue pour l'incendie du gymnase des Templiers, à hauteur de 41 000 €, en réalité, il s'agit du règlement par l'assurance, direct à une société, pour tout le nettoyage du gymnase des Templiers. En ce qui concerne le gymnase des Templiers au niveau des travaux, les recettes, l'assurance va nous verser une somme de 445 202 € La subvention du Conseil Général est de 127 450 € Merci au Conseil Régional qui..

M. RIESTER : Et au Conseil Général.

M. FRÉMONT : Au deux, oui, tout a fait. Disons, un premier versement de 263 195 € et un complément du Conseil Régional de 54 165 € En ce qui concerne les dépenses, sur la première estimation, nous arrivons à une somme de 552 000 € HT. Et pour les panneaux photovoltaïques, qui se trouveront sur le toit du gymnase, étant entendu que ces panneaux photovoltaïques, ne serviront en aucun cas pour le propre chauffage du

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

gymnase, puisque c'est la géothermie qui chauffe le gymnase. Mais par contre, c'est de l'électricité qui sera revendue à l'EDF, 0,55 KW pendant vingt ans, (applaudissements) aujourd'hui, nous achetons cette électricité à 0, 22 € du KW. Donc, ce qui fera une différence de 33 € entre l'achat et la vente.

M. RIESTER : Merci M. FRÉMONT.

M. FOURNIER reprend la présentation de la décision modificative.

Ces éléments conduisent à une diminution de l'autofinancement de 30 460 euros, soit au final une prévision d'autofinancement sur l'année de 1 043 615 € contre 776 766 € en 2007.

En investissement la DM s'équilibre à 44 440 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent

L'acquisition d'une peinture : 400 €

Un ordinateur pour une école : 1 000 €

Un bureau pour l'Etat civil : 500 €

Un congélateur pour l'Ecole Charles de Gaulle : 450 €

Un lave-vaisselle pour l'école Kergomard : 650 €

Les travaux de réfection de l'escalier de l'Ecole Pauline Kergomard : 17 100 €

Les travaux de réfection d'une salle de l'Ecole Charles de Gaulle : 1 495 €

L'acquisition de barrières SECURISTAR : 3 685 €

L'acquisition de corbeilles ERCOLE : 3 000 €

L'acquisition d'un chalet d'occasion : 5 500 €

4 souffleurs et 2 débroussailleuses : 3 290 €

Un jeu pour l'aire des tennis : 7 895 €

Le dossier de division de l'aire d'accueil des gens du voyage : 1 290 €

Un candélabre pour le parvis de l'Eglise : 8 730 €

Du matériel de signalisation de voirie : 2 975 €

Un complément pour le logiciel MOBYDOC du musée : 120€

Un complément pour une armoire destinée à un centre de loisirs : 100 €

Un complément pour les chaises de l'Eglise : 785 €

Un complément pour le remboursement en capital de l'emprunt indexé sur le franc suisse : 1 500 €

La DM3 permet en outre d'effectuer divers virements de compte à compte.

Les recettes comprennent

Une subvention du Conseil Général pour la restauration de la pharmacie Pipault : 4 000 €

Une subvention du Conseil Général pour la rénovation du gymnase des Templiers : 127 450 €

Un complément d'inscription au titre de la subvention de la Région Ile de France pour la rénovation du gymnase des Templiers : 54 165 €

L'autofinancement est diminué de 30 460 € comme indiqué supra et la section d'investissement est équilibrée par une baisse de l'emprunt à hauteur de 110 715 euros. Les prévisions d'emprunt s'établissent donc à 942 203 € sur l'année contre 1 378 982 € mobilisés en 2007.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°3 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 21

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ASSAINISSEMENT 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité de procéder à des ajustements pour prendre en compte les éléments budgétaires intervenus sur le service de l'assainissement, depuis le vote de la première DM.

En Fonctionnement la DM s'équilibre à 54 830 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent une régularisation des intérêts courus non échus suite à un problème de logiciel : 1 480 €

Les recettes comprennent un complément au titre de la prime d'épuration 2007 : 54 830 €

Ces éléments conduisent à une augmentation de l'autofinancement de 53 350 euros.

En investissement la DM s'équilibre à 53 350 euros en dépenses et en recettes.

Les dépenses comprennent :

Des travaux de forage dirigé sur les réseaux : 21 500 €

Une provision pour travaux sur les installations : 31 850 €

Elles sont intégralement financées par l'autofinancement dégagé en DM2.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n° 22

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET EAU 2008

M. FOURNIER expose le projet de délibération. Voir note de présentation et tableau récapitulatif en annexe.

La décision modificative soumise à l'approbation du conseil municipal répond à la nécessité d'ajuster les crédits prévus pour les intérêts courus non échus suite à un problème de logiciel. Les ICNE sont ainsi augmentés de 640 € en fonctionnement ce qui conduit à diminuer d'autant l'autofinancement et la provision pour travaux en investissement.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme RABEY, Mme SABATÉ. M. TREGOAT du GROUPE DES VERTS.

- décide de voter les crédits inscrits à la décision modificative n°2 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Question n°23

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données :

- n° 08/285 en date du 1^{er} octobre 2008 : Avenant n°1 à la régie de recettes de la régie à seule autonomie financière de l'Office du Tourisme de Coulommiers – L'article 3 de l'arrêté n°06-84 du 14 mars 2006 est complété comme suit :
Vente de billets pour promenades en barques
- n° 08/287 en date du 2 octobre 2008 : 24 renonciations au Droit de Prémption Urbain (du n° 08/123 au n° 08/146)
- n°08/294 en date du 14 octobre 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 3 081,20€ émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, relatif aux dégâts dommage électrique, suite à un orage survenu en juillet 2007
- n° 08/299 en date du 27 octobre 2008 : Acceptation d'un remboursement d'assurances de 990,89€ émanant de la Société Mutuelle d'Assurance des Collectivités Locales – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9, relatif aux dégâts sur panneaux de signalisation, rue du Marché. Sinistre du 28/08/08

Les présentes décisions sont portées au registre des délibérations.

Pour tout renseignement, ces actes sont consultables à la Direction Générale des Services.

Compte - rendu des décisions prises en application de l'article L.2122 -22 4° du Code Général des Collectivités territoriales :

DATE	OBJET	TITULAIRE	MONTANT Hors Taxes
16/09/2008	Etude de stratégie urbaine	DELOITTE	42 300,00 €
19/09/2008	Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation des progiciels CIRIL	CIRIL	14 819,74 €
19/09/2008	Contrat de maintenance du progiciel GEOMEDIA et du logiciel AUTOCAD	GEOMEDIA	2 799,69 €
02/10/2008	Etablissement des pièces techniques et du permis de construire pour la création d'un préau à l'école Louis Robert	Michel ROUYER	2 800,00 €
03/10/2008	MAPA : Fourniture d'accès Internet et services associés - Lot n°1 Accès Internet - Lot n°2 Services associés	ORANGE ESPACE INFORMATIQUE	Marchés à bons de commandes Mini : 5 500 € HT/an Maxi : 22 500 € HT/an Mini : 3 000 € HT/ an Maxi : 13 000 € HT/an
13/10/2008	MAPA : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du gymnase des Templiers	PRE-CONCEPT	45 208,80 €
20/10/2008	MAPA : mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'Hôtel de Ville	Groupement B&N / ATELUX	36 372,00 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

28/10/2008	Contrat d'assistance au fonctionnement du logiciel de gestion de la bibliothèque	AGATE	1 800,00 €
------------	--	-------	------------

M. RIESTER : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme MARTIG : Je voulais juste savoir, par rapport à la décision en date du 16 septembre 2008, étude de stratégie urbaine, d'un montant de 42 300 € HT, cela correspond à quoi ?

M. RIESTER : Cela correspond à une étude qui a été mandatée, concernant la stratégie urbaine d'accompagnement sur les choix d'implantation de bâtiments, d'équipements publics, vous savez qu'on est en réflexion sur la problématique d'implantation du centre technique municipal, l'implantation des bâtiments administratifs. La question, en partenariat avec le Conseil Général de l'implantation de l'unité d'action sociale, la réflexion sur un certain nombre de projets que nous avons, en matière de maison des associations, en matière de point accueil des familles, etc. Il est nécessaire d'avoir une aide à la décision sur cette question là, et bien évidemment, je suis tout à fait favorable à ce que les comptes rendus de la mission, soient rendus publics, soit en commission, soit en conseil municipal, que ce soit les deux, vraiment totalement transparent sur cette question.

INFORMATIONS DIVERSES

CENTRE LECLERC

M. RIESTER : Je vais vous donner quelques informations concernant quelques points d'actualité. D'abord, concernant le Centre LECLERC, et la décision qui a été prise, le dernier conseil municipal, la convocation de la Commission Départementale d'Equipement Commercial, on attend la réunion de cette commission, dès que j'aurais des précisions, je ne manquerai pas de vous les donner. Je vous l'ai dit.

HOPITAL DE COULOMMIERS

M. RIESTER : Concernant maintenant l'hôpital, une petite remarque, parce que, j'ai malheureusement eu la mauvaise surprise de voir que, une fois de plus, on mélangeait intérêt général et intérêt politicien, alors que j'avais dit à multiples reprises, ma position sur la question de l'hôpital, c'est que l'on puisse se retrouver collectivement sur la nécessité de donner tous les moyens possibles à l'hôpital. Conserver la meilleure qualité de soins à l'hôpital, et plus largement, la meilleure qualité de soins sur le territoire. J'ai constaté qu'à nouveau, on avait un certain nombre d'oiseaux de mauvaise augure, qui alertaient et affolaient la population et qui, avec un résultat qui ira à l'encontre de l'objectif recherché. C'est d'affoler les gens pour rien, parce que, évidemment il y a des problématiques, évidemment, il y a des difficultés, évidemment, que les uns et les autres, nous sommes concentrés. Quand je dis les uns et les autres, c'est les membres du conseil d'administration de l'hôpital, dont j'ai l'honneur d'être le président, les élus qui sont représentés au conseil d'administration, les représentants des personnels, les médecins, des usagers, sont mobilisés sur cette question de l'hôpital, comme dans n'importe quel hôpital de France. A force de dire, cela va mal, à force de dire cela va fermer, à force de dire des contre vérités, on joue contre son camp. Un des éléments essentiels pour l'hôpital de Coulommiers puisse non seulement se maintenir mais se développer sur Coulommiers, c'est que les patients viennent à l'hôpital. On a la

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

chance, en France, que les patients puissent choisir, l'endroit où ils se font soigner. Et si vous dites en permanence, et là, je m'adresse directement à Mme MARTIG, qui est à l'initiative de cette pétition, de cette opération politicienne, vous créez dans la tête des patients, quelque chose qui est négatif, et qui est contre productif. Quand vous avez besoin de vous soigner, des gens vous disent en permanence, cela va mal, cela va fermer, c'est en danger, etc... Vous n'avez pas forcément envie de vous soigner là bas. Je redis, que la communauté médicale, la communauté des personnels soignants, la direction de l'hôpital, le conseil d'administration, sont mobilisés pour faire en sorte qu'à Coulommiers, on ait un hôpital complet, de proximité, tel que l'on a aujourd'hui. En tenant compte évidemment de l'évolution de l'hôpital en France, et sur le territoire Nord Seine et Marne. Je redis, qu'il faudrait qu'ensemble, on puisse se retrouver pour notre hôpital, pour notre offre de soins, au-delà de nos clivages politiques, parce que, franchement, il n'y a pas besoin de politiser plus ce débat là. Il faut en parler d'une façon tout à fait transparente. J'ai reçu les syndicats de l'hôpital qui ont souhaité me rencontrer. Ma porte est ouverte à l'opposition municipale, si elle souhaite échanger avec moi sur ces questions là. Franchement, sur cette question de l'hôpital, je suis un peu tendu, parce que, j'estime que l'on joue vraiment à contre temps, en politisant le sujet. C'est ce que je voulais vous dire et vous dire ensuite, que nous allons avoir le compte rendu de la mission DHOS, qui est une mission qui a été mandatée par l'Etat pour faire un petit audit de la situation de l'hôpital à Coulommiers, comme cela se fait régulièrement dans tous les hôpitaux de France. On va avoir, d'ici le début de l'année prochaine, le compte rendu de cette mission. Cela va nous permettre de travailler à la réalisation du projet de l'établissement pour l'hôpital de Coulommiers, et d'avoir une visibilité de l'évolution. Est-ce que je peux parler, sans qu'il y ait des gens qui parlent dans le conseil municipal. Ce serait bien de se respecter les uns les autres, moi quand vous parlez, Mme MARTIG, je ne parle pas pendant que vous vous exprimez. J'aimerais bien que ce soit la même chose. Donc, que nous puissions, avec le résultat de la mission DHOS, le travail considérable qui a déjà été fait en interne, fixer un projet d'établissement, qui nous permette d'avoir, qui nous permette, c'est-à-dire, les élus, la population et les salariés de l'hôpital, avoir un cap bien clair de travail, pour les années qui viennent, avec un objectif de rétablissement des comptes de l'hôpital, ce qui est tout à fait logique. Cela passe notamment par davantage de patients qui viennent à l'hôpital, ils auront intérêt à y aller, parce qu'il y a des soins de grande qualité, à l'hôpital de Coulommiers, et puis, une clarification du projet d'établissement, dans un processus tout à fait clair, tout à fait normal, qui est en cours, et qui va nous permettre de voir un vote du projet d'établissement dès le début de l'année prochaine. Ce qui est attendu par tout le monde, ce qui est tout à fait dans un tempo et dans un calendrier tout à fait précis et respecté. Voilà le petit point que je voulais faire sur l'hôpital, maintenant que j'ai fait ce point, si il y a des remarques, je laisse la parole à celles et ceux qui souhaiteraient la prendre dans les questions diverses.

Question n° 24

QUESTIONS DIVERSES

SDRIF (Schéma Directeur Région Ile de France)

M. TREGOAT : Merci M. le Maire, lors de la convocation du 20 octobre, je vous avais déposé une motion, que je vais lire ici, sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Régional a adopté le 25 septembre 2008, le projet de SDRIF, à une très large majorité. Ce document confirme la volonté des élus, d'inscrire notre région dans le développement durable, en alliant, développement économique, accroissement de l'offre de logements, et de transports collectifs. Préservation des espaces naturels et agricoles. C'est un outil essentiel au service de l'égalité sociale et territoriale. Le SFRIF ambitionne la construction de 60 000 logements par an, et vise le plein emploi. Ce projet a fait l'objet d'une très large concertation depuis quatre ans, à laquelle ont été associés les élus. Les différents acteurs économiques sociaux et associatifs. Le 11 juin, la commission d'enquête publique, a donné un avis favorable unanime au projet de SDRIF. L'Etat a été associé à toutes les étapes de ce projet. La mise en œuvre du SDRIF, ou Schéma Directeur Région Ile de France, constitue une urgence pour l'avenir de l'Ile de France. Il est impatiemment attendu, par les élus locaux, afin de pouvoir réaliser les projets de leur territoire.

C'est pour cela que j'ai déposé une demande de motion, qui est donc ce texte, pour que le conseil municipal de Coulommiers, réuni ce soir, demande au gouvernement de transmettre sans attendre le SDRIF, arrêté au conseil de d'Etat, pour son approbation définitive. Merci M. le Maire.

M. RIESTER : Merci M. TREGOAT, même si je suis tout à fait en accord, avec certains des éléments de votre motion. Il n'en reste pas moins vrai, que ce n'est pas au conseil municipal de Coulommiers de donner des ordres au gouvernement, loin s'en faut. Le gouvernement fait son travail, il étudie le projet du SDRIF qui a été voté par le Conseil Régional, il transmettra en temps voulu son document au conseil d'Etat, et je fais toute confiance aux membres du gouvernement qui travaillent sur ce sujet, pour faire dans l'intérêt général le plus tôt possible, s'ils jugent que c'est le bon moment pour le faire. Je crois savoir, d'ailleurs, qu'ils discutent régulièrement, actuellement, entre l'Etat et la Région, donc, tout cela devrait rentrer dans l'ordre, le plus rapidement possible.

M. TREGOAT : Donc, on met aux voix ?

M. RIESTER : Non non, on ne met pas aux voix, il n'y a pas besoin de mettre aux voix ce sujet là, qui n'est pas du tout lié à l'activité de Coulommiers, donc, on ne met pas cela aux voix. Vous avez fait votre remarque, vous avez lu votre motion, mais on ne met pas aux voix.

M. TREGOAT : Donc la motion est refusée par le conseil municipal ?

M. TREGOAT : Si vous voulez, on ne met pas aux voix, c'est tout. Vous avez lu votre motion, je vous ai expliqué pourquoi, cela n'a pas lieu d'être dans un conseil municipal.

M. THIERRY : M. le Maire, si je peux intervenir, vous nous avez fait voter lors de la précédente mandature, une motion qui a été présentée par votre groupe. Le conseil municipal peut voter sur une motion. Vous nous dites, que ce n'est pas possible, lors de la précédente mandature..

M. RIESTER : Ecoutez, vous n'allez pas à chaque fois...

M. THIERRY : Votre majorité a fait voter une motion. Donc, c'est possible.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Ecoutez, ce qui a été fait dans la précédente mandature, c'est une chose, vous n'allez pas me le resservir à chaque fois, systématiquement. Vous, vous faites ce que vous voulez, ce n'est pas pour cela que je vais faire systématiquement ce qui a été décidé par mon prédécesseur, et ce que la majorité précédente a fait, ne sera pas forcément fait systématiquement par la majorité actuelle.

M. THIERRY : Mais, vous l'avez votée, M. le Maire, vous l'avez votée.

M. RIESTER : Et alors, je ne vois pas..

M. THIERRY : Vous me dites, ce n'est pas possible, si. Dans la dernière mandature, vous étiez adjoint, et vous avez voté une motion qui concernait une affaire d'un autre ordre que local, donc, c'est possible.

M. RIESTER : Franchement, si vous voulez qu'on vote, votons le, c'est pour vous faire plaisir, vous voyez que je suis quelqu'un d'ouvert, je veux bien qu'on vote cette motion. Je souhaite que le groupe majoritaire vote contre cette motion, parce que ce n'est pas au conseil municipal de Coulommiers, de voter une motion pour donner des ordres au gouvernement. Allons y. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ?

VOTES : 7 voix pour, M. COILLOT, M. THIERRY, Mme MARTIG, Mme CANALE du le GROUPE SOCIALISTE ET CITOYEN DE GAUCHE. Mme SABATÉ. Mme RABEY, et M. TREGOAT, 26 voix contre, le GROUPE ENSEMBLE POUR COULOMMIERS.

Bravo M. TREGOAT ? Voyez, félicitations.

Mme MARTIG : Oui, sur l'hôpital, mais un petit mot sur le SDRIF, quand même, c'est marrant, Vous ne pouvez pas dire que cela ne concerne pas Coulommiers, il y a eu un débat, ici au sein du conseil municipal sur le SDRIF. Oui, on a le droit de voter une motion.

M. RIESTER : On vient de le faire, ok.

Mme MARTIG : Laissez moi parler, excusez moi, on a encore en démocratie. Je ne pense pas que cela doit faire rire

M. RIESTER : Allez y, allez y.

Mme MARTIG : Non, non, je ne pense pas que cela doit faire rire les gens, quand on parle en tout cas de l'avenir de l'Ile de France et de Coulommiers, jusqu'en 2030, moi cela ne me fait pas du tout rire. Voilà.

M. RIESTER : On n'en rit pas.

Mme MARTIG : En tout cas, je fais confiance à une assemblée comme le Conseil Régional, au lieu d'un cabinet ministériel, qui va décider, de oui ou de non, sur des sujets, quand même, qui concernent beaucoup de personnes.

M. RIESTER : Le sectarisme habituel de Mme MARTIG. A partir du moment où c'est de gauche, c'est bien, à partir du moment où c'est de droite, c'est mal.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme MARTIG : Je pense que c'est justement pas, le Conseil Régional qui a été taire, sur ce coup là. Je vais répondre sur l'hôpital, puisque vous m'avez, attaquée personnellement, je transmettrai, effectivement en tout cas ce que vous dites, puisque je suis celle qui a mis en place cette mobilisation en faveur de l'hôpital de Coulommiers. On a des partenaires, il y a d'autres partis politiques à Coulommiers, et c'est une action collective et non individuelle. Faire de la politique politicienne, justement, je vous renvoie le compliment. De toute manière, je pense qu'il faut aussi que les gens de cette assemblée, sachent que dans pas longtemps, vous ne serez plus, en tout cas, le président du conseil d'administration de l'hôpital. Puisque le texte de loi qui va venir, et vous connaissez très bien, au mois de janvier a cette spécificité là.

M. RIESTER : Cette quoi ?

Mme MARTIG : Je n'ai plus d'eau. Excusez moi.

M. RIESTER : Donnez de l'eau à Mme MARTIG.

Mme MARTIG : Donc, c'est un premier point. M. RIESTER, on est inquiets, et ne dites pas que nous affolons la population.

M. RIESTER : Si.

Mme MARTIG : Non, vous pouvez reprendre, nous ne parlons pas de fermeture de l'hôpital. Ce n'étaient pas nos propos. Nous sommes inquiets, et nous voulons des réponses. Je pense qu'il faut effectivement, être transparent. Vous parlez du conseil d'administration, M. GUERIN, Daniel GUERIN qui est, justement dans ce conseil d'administration, a posé des questions. Il n'a pas eu des réponses. Voilà, et je pense qu'à un moment donné, nous avons droit, justement, comme vous dites, que c'est un hôpital de qualité, de savoir où l'on va. Maintenant, vous êtes aujourd'hui, le président du conseil d'administration, donc c'est à vous que s'adresse, effectivement, tout cela. Vous nous avez interpellés sur cette mobilisation, on n'a toujours pas de réponse, sur certains points. Parce que, sur la mission DHOS, elle avait déjà rendu quelques...

M. RIESTER : Absolument.

Mme MARTIG : Ecoutez, il va falloir vérifier les informations qui viennent de l'hôpital. Je ne pense pas que le personnel de l'hôpital, mente en tout cas sur certains points. Peut être que la prochaine fois, ce serait bien de faire un point, sur effectivement, du devenir de l'hôpital de Coulommiers, et je répète, on est bien d'accord, il ne s'agit pas de fermeture, mais quels sont les services qui vont être touchés, combien d'emplois vont disparaître, parce que c'est quand même cela. Ne dites pas qu'il n'y aura pas de suppression d'emplois. Ce n'est pas vrai. Ne dites pas qu'il n'y aura pas de suppression de services, ce n'est pas vrai. Et l'on a le droit également de participer aux débats.

M. RIESTER : Bien sûr, vous avez le droit de participer aux débats. Le point que je vous dis, c'est que, il y a plusieurs façons de participer aux débats, et que ce n'est pas en faisant des pétitions sur le marché et en faisant des grandes déclarations qui font peur à tout le monde, que vous jouez dans le camp de l'hôpital. J'ai reçu des gens, des syndicats, toutes les personnes qui veulent me parler de l'hôpital, et veulent avoir des réponses et des discussions et des échanges avec moi sur l'hôpital, ont la possibilité de

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le faire. Je l'ai fait dans le passé, je le referai, parce que j'estime que c'est essentiel. En même temps, je continue de dire, que la façon, évidemment, vous êtes tout à fait libre de faire ce que vous voulez. On est en démocratie, Mme MARTIG, vous l'avez rappelé, et j'en suis tout à fait, un ardent défenseur. Simplement, mon rôle de démocrate, c'est aussi de dire, que cette façon de communiquer, me semble une façon qui joue à contre emploi, je le dis et je le redirai, tant que je le penserai. Concernant M. GUERIN, M. Daniel GUERIN, le Conseiller Régional qui est au sein du conseil d'administration de l'hôpital, et notre Conseiller Régional attitré de toutes les instances, où la Région est représentée. Une fois sur quatre, quand il vient, en général, il arrive en cours de séance, et quand il est en séance, c'est sur qu'il est dans le même moule que vous. C'est pour faire des déclarations à l'emporte pièce, comme quoi cela va mal, c'est dangereux, et les motions à signer, etc.. C'est pas du tout la même façon que j'ai de faire de la politique, je pense que sur ces sujets là, on peut se mettre autour de la table, travailler. Je n'ai aucune chose à cacher à l'opposition municipale, comme à n'importe quel membre du conseil municipal, j'estime que c'est un sujet trop important pour faire de la politique politicienne. Je continue à dire, croyez moi, c'est un sujet qui est très compliqué, c'est vrai qu'il y a un projet de loi qui est en cours, nous aurons l'occasion d'en débattre. Vous pourrez donner votre avis dans la presse, ou ce que vous voulez, sur la façon dont le projet de loi, va orienter le type de santé dans notre pays. Il faudra que, dans ce cadre nouveau, l'hôpital de Coulommiers, trouve sa place, et encore une fois, ce n'est pas l'hôpital de Coulommiers en soi, c'est aussi pour qu'il y ait la meilleure offre de soin, pour les habitants de notre territoire, je considère à titre personnel, que la qualité de l'offre de soin à Coulommiers, passe par un hôpital, au sens large du terme, avec les services connus, c'est-à-dire, le service chirurgie, maternité, médecine obstétrique, et que cet hôpital soit à proximité. C'est dans ce cadre là que je vais me battre, avec celles et ceux qui veulent se battre, en étant simplement conscients que c'est en étant le plus unis possible, et en ne faisant pas de déclarations à l'emporte pièce, que l'on va régler le problème de l'hôpital, mais bien autrement. Enfin, concernant la mission DHOS, le compte rendu n'est pas encore remis, qu'il y ait des fuites, ici ou là, qu'est ce que vous voulez, c'est le problème de la mission DHOS, et de l'hôpital. Moi, je suis obligé de dire qu'aucun compte rendu de la mission DHOS, n'a été fait, notamment, au président du conseil d'administration. Une réunion est en cours de calage, auprès de l'agence régionale d'hospitalisation, pour que soit remis cette mission DHOS. On ira avec les représentants de la CME, du conseil d'administration et la direction. Et que, là aussi, on sera en transparence totale, comme on l'est pour la mise en place du projet d'établissement, comme on l'est pour le retour à l'équilibre du centre hospitalier de Coulommiers. Donc, vraiment sur ce sujet là, je le prends à cœur, il y a eu d'autres présidents du conseil d'administration avant moi, de la majorité, de la même couleur politique que la majorité actuelle, ou d'autres couleurs politiques, qui ont mouillé la chemise pour cet hôpital, je vais la mouiller, mais comme je la mouille depuis le départ, Mme MARTIG, ce n'est pas la peine de faire ah. Sur tous les sujets, Madame, qui intéresse l'intérêt général de Coulommiers, avec les collègues de la majorité, on est mobilisés sur ce sujet là, et l'on essaye, contrairement à vous, ne pas mettre de la politique, là où il n'y en a pas besoin, parce que là franchement, il n'y en a pas besoin. Est-ce qu'il y a d'autres sujets que celui là ? Ou est ce que vous voulez rebondir sur ce sujet là, M. THIERRY.

M. THIERRY : Bien sûr qu'il y a d'autres sujets, M. le MAIRE, vous nous avez dit que tout le monde est mobilisé, les médecins sont mobilisés, les syndicats sont mobilisés, il est normal que dans une démocratie, les partis politiques soient aussi mobilisés. Et puis, moi je trouve que vous oubliez parfois que vous êtes le Député. C'est-à-dire que, chaque fois, vous vous placez comme le Maire, le Président. Non, vous êtes aussi Député, M.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RIESTER, et à l'Assemblée Nationale, vous votez. Donc, essayez de réfléchir, c'est un peu normal qu'on vous interpelle. Vous avez des positions, vous savez, l'Assemblée Nationale a cet avantage, qu'on peut voir, comment vous, personnellement, vous votez. Et bien, nous remarquons que vous votez vraiment dans le sens de la politique gouvernementale, de la majorité gouvernementale.

M. RIESTER : Cela, c'est sûr.

M. THIERRY : Donc, il est normal que, à tous niveaux, l'opposition fasse son travail. Et ne soyez pas surpris, et quand vous parlez de politique politicienne, ce n'est pas de la politique politicienne. C'est de la politique, M. le Maire. De la Politique, et vous faites vous-même de la politique au niveau national, et vous faites de la politique au niveau local. Alors, arrêtez de nous dire que nous faisons de la politique politicienne, d'accord ? Parce que, on a vu aussi l'UMP, dans l'opposition, on a vu à un certain moment l'UMP faire de la politique politicienne, telle que vous le dites.

M. RIESTER : Alors, l'UMP a Coulommiers, il n'y en a pas eu, j'espère qu'il n'y en aura pas dans l'avenir.

M. THIERRY : Que cela s'appelle le RPR ou..

M. RIESTER : Je continue de dire ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est que je pense que sur ce dossier là, vous faites de la politique politicienne, c'est-à-dire que vous mélangez les sujets, justement. C'est-à-dire que vous mélangez les problématiques locales et les problématiques nationales, et que...mais oui, donc, vous faites des amalgames que je dénonce, et je continuerai à les dénoncer. Je suis Député, effectivement, et que vous m'interpellez politiquement, cela fait partie du jeu démocratique, tout à fait légitime et il n'y a aucun problème là-dessus. Moi, je défendrai mes positions sur ce projet de loi comme sur les autres, parce que je n'ai aucun problème avec mes convictions, et que quand j'ai des choses à dire, à ma famille politique à l'Assemblée Nationale, je le fais comme de nombreux collègues, parce que l'on a un débat en interne sur les sujets de fond, au sein du groupe UMP, à l'Assemblée Nationale, et j'en suis très fier. D'autre part, concernant le dossier de Coulommiers, oui, je pense qu'il faut savoir, à UN moment donné, faire la différence entre le Député et le Maire, ce que j'essaie de faire, j'essaie d'être dans une position qui dépasse les clivages politiques, au niveau de la ville de Coulommiers. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, j'ai fait une liste pour le rassemblement qui dépasse les clivages politiques. Ce n'est pas une liste UMP qui s'est présentée devant les Columériens, c'est une liste de rassemblement pour Coulommiers. Et que, en tant que Maire de Coulommiers, en tant que leader pour la liste ENSEMBLE POUR COULOMMIERS, j'essaie de ne pas avoir un positionnement politique, politicien, national comme vous le faites. Que sur la question de l'hôpital, je continue de penser, que de présenter la chose en même temps, mélangeant la politique nationale où il n'y a pas suffisamment de moyens pour l'hôpital, le fait que le président du conseil d'administration ait un Député de la majorité et que l'hôpital est en danger etc..., la façon dont vous le présentez, contribue à semer le doute dans la tête des Columériens et plus largement du territoire, qui du coup, vont être dans une situation d'hésitation pour aller se faire soigner, à l'hôpital et aussi créer un sentiment de mal être pour les personnels de l'hôpital, qui au contraire ont besoin d'être écoutés, ont besoin d'être associés au projet d'une façon constructive. Moi, je veux bien qu'aujourd'hui, on prenne la décision ensemble, de faire un comité de pilotage, ensemble, et que l'on se voit régulièrement pour parler de cette question là. Avec un certain nombre de personnes, dont vous pourriez faire partie, et

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

que régulièrement, comme j'ai toujours dit, ma porte a toujours été ouverte. Les syndicats, les personnalités, qui sont, d'anciens élus, ou des citoyens, ont toujours la possibilité de venir me rencontrer. Je signale que je fais des permanences sans rendez vous, régulièrement tous les mois, dans les différents quartiers de Coulommiers, et que quand on m'a demandé une réunion spécifique sur ce sujet là, le l'ai toujours fait avec grand plaisir, je continuerai à le faire. Simplement, quand vous avez à m'alerter sur un sujet, je pense, notamment sur un sujet aussi important que l'hôpital de Coulommiers, avec autant de complexité et autant de sensibilité humaine, à la fois des personnels et des patients, je crois que c'est la mauvaise façon de procéder.

Mme THOURET : Moi, je voudrais juste dire une chose, puisque c'est mon outil de travail, je le vis au quotidien. Je trouve dommage, quand on sait pertinemment, en France, on manque énormément d'infirmières, que de noircir un tableau qui n'a vraiment pas lieu, parce que ce n'est pas du tout la santé de l'hôpital de Coulommiers, ce n'est pas des licenciements que nous allons vivre, c'est une fuite en avant du professionnalisme.

FERMETURE DE 4 CENTRES TECHNIQUES EDF EN SEINE ET MARNE

M. THIERRY : M. le Maire, je vais vous poser deux questions, d'abord, pour être dans la suite de ce qui s'est dit, j'ai rencontré des gens d'EDF, qui m'ont dit que sur le département de Seine et Marne, quatre centres techniques EDF, allaient être fermés, et l'on m'a cité celui de Coulommiers. Alors, je ne sais pas si c'est vrai ou pas vrai, en tout cas, si c'est vrai, qu'allez vous faire M. le Maire ?

M. RIESTER : J'adore toujours la présentation de M. THIERRY, on a l'impression que le ciel va nous tomber sur la tête. D'abord, un, il y a des adaptations au sein d'EDF, vous savez qu'il y a une séparation entre la fourniture de la prestation et la fourniture de l'énergie première. C'est un peu compliqué tout cela, et c'est vrai, qu'aujourd'hui, il y a une réflexion d'EDF, sur les points de centres techniques d'EDF. Aujourd'hui, je crois qu'il n'y a plus que deux ou trois salariés à temps plein sur le centre d'EDF de Coulommiers, parce que cela fait déjà un certain nombre de temps qu'il y a du télétravail, il y a des gens qui sont à domicile qui ont leurs commandes de travaux, si je puis dire, ou de missions par internet ou par téléphone. Donc, ils vont sur place, directement, faire les réparations. Il y a toute une réorganisation EDF. Que va venir nous présenter un directeur d'EDF, bientôt, on a rendez vous, courant janvier, et peut être qu'il va me parler d'une éventuelle réorganisation du site de Coulommiers, particulièrement, pourquoi pas. Je n'y vois, absolument aucun inconvénient. Je signale que d'ailleurs, les clients sont de moins en moins en contact avec ce centre là, puisque c'est un centre technique. C'est une question d'organisation interne d'EDF, comme toute entreprise, elle a tout à fait légitimité à se réorganiser. Par contre, je serai évidemment très vigilant sur la façon, et je vais essayer de discuter avec eux, sur la façon dont on peut, si jamais ils étaient amenés à fermer ce centre là, qui encore une fois, n'est pas un centre d'accueil du public mais un centre technique, de voir avec eux, de quelle manière, comment ils envisagent l'issue de l'immobilier, ce qu'ils vont en faire, pas en faire, etc. de regarder cela avec eux. C'est une réorganisation interne d'EDF, comme cela se passe dans tous les départements de France, ils vont venir nous expliquer cela très bientôt, je ne manquerai pas de vous dire, il n'y aura pas d'impact pour le client.

M. THIERRY : On risque quelques emplois à Coulommiers. Non, pas du tout ?

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. RIESTER : Je ne pense pas.

M. THIERRY : M. le Maire, écoutez, si l'on apprend demain qu'EDF quitte Coulommiers..

M. RIESTER : Ce n'est pas une question qu'ils quittent Coulommiers, puisque c'est une réorganisation de fonctionnement.

M. THIERRY : Bien sûr..

M. RIESTER : Donc, les gens sont sur place, ils habitent ici ou là, ils continuent de faire leurs prestations, ils continueront d'être employés par EDF, voilà.

M. THIERRY : C'est comme le tribunal, M. le Maire, c'est une réorganisation tout simplement. Bon, il a quitté Coulommiers, c'est une réorganisation. Peut être que demain, ce sera la Poste, on réorganisera aussi. Mais tout cela, ce sont des services publics, M. le Maire.

M. RIESTER : Oui, ce sont des services publics, mais vous faites des amalgames. Le tribunal, je me suis déjà exprimé des dizaines de fois là-dessus, je ne vais pas le refaire maintenant. Concernant EDF, c'est une entreprise de droit privé, qui, aujourd'hui, se réorganise en interne. Il n'y aura pas d'impact, ils vont nous expliquer comment il vont réorganiser, je vous le redirai, M. THIERRY, mais a priori, il n'y aura pas d'impact sur l'utilisateur ou le client. Il n'y aura pas d'impact non plus sur les emplois. Simplement, ils ne seront plus localisés à un endroit précis, dans des locaux qui leur coûtent cher. Ils seront localisés, notamment chez eux, je sais que c'est de plus en plus pour la partie technique, entretien de la matière première, l'électricité, une évolution très claire de l'organisation d'EDF en France.

M. THIERRY : Très bien, nous verrons, M. le Maire, le Gouvernement parle de réforme, vous, vous parlez de réorganisation, donc, tout va bien.

M. RIESTER : On va essayer de ne pas rester figés sur une situation, on va tenir compte de l'évolution du monde.

BUREAU DE LA CONSEILLERE GENERALE EN MAIRIE

M. THIERRY : M. le Maire, je vais passer à la question suivante, tout simplement, des employés communaux m'ont dit, et nous avons dernièrement reçu, une liste téléphonique, qui fait apparaître une ligne pour Mme PICARD en mairie. On m'avait dit que Mme PICARD avait son bureau en mairie, moi je voudrais savoir, à quel titre une Conseillère Générale a un bureau dans une mairie, et savoir quels sont les avantages si tel est le cas, la ligne téléphonique, on le sait, puisque vous nous avez communiqué la liste des numéros. Je voudrais savoir quels sont les avantages que la ville de Coulommiers, met à disposition de la Conseillère Générale ? Si c'est le cas, pourquoi la conseillère régionale, elle, n'a-t-elle pas un bureau et aussi une ligne téléphonique, également ?

M. RIESTER : D'abord, vous n'êtes pas sans savoir que les conseillers régionaux, sont des conseillers départementaux, au niveau régional mais départemental, que les

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

conseiller généraux sont rattachés à un territoire. C'est la première partie de la réponse. Deuxièmement, la Conseillère Générale de Coulommiers a un bureau dans l'Hôtel de Ville de Coulommiers. C'est une très bonne chose, parce qu'elle défend les intérêts du canton et de la ville de Coulommiers, avec le talent et l'énergie qu'on lui connaît. Vraiment, je pourrais vous dire la surface, c'est le bureau qui est juste au bout, là, voyez, qui est juste là. Elle répond et elle reçoit ceux et celles qui veulent la rencontrer, ici. Je pense que c'est une grande chance que l'on ait à Coulommiers, et sur la ville de Coulommiers, une Conseillère Générale, de l'énergie et des compétences de Mme PICARD.

M. THIERRY. Globalement, M. le Maire, j'ai une conception, la maison commune, elle n'est pas réservée aux Conseillers Généraux. C'est-à-dire qu'elle est réservée aux élus de la commune. Enfin, vous avez mis l'opposition, vous avez un bureau de l'opposition dans l'ancienne sous-préfecture, et puis, le conseiller général a un bureau dans la mairie.

M. RIESTER : Oui, on travaille beaucoup avec Mme PICARD, d'une façon très constructive, sur un certain nombre de dossiers qui sont très importants pour la ville. Croyez moi, elle se bat, encore une fois, avec le talent qu'on lui connaît.

M. THIERRY : Je n'en doute pas, mais globalement, vous refacturez au conseil général, le bureau ? Vous faites quoi, vis-à-vis du conseil général ?

M. RIESTER : Il y a une convention de mise à disposition entre Mme PICARD et la ville, comme on le fait pour des locaux qui sont mis à disposition, comme on le faisait pour les services de la communauté de communes de la Brie de Templiers un moment donné. Cela me paraît vraiment, aller dans le sens de l'intérêt général.

M. THIERRY : Pour Mme MOLLET, c'est elle qui n'a pas demandé de bureau ?

M. RIESTER : Exactement.

M. THIERRY : Si demain, Mme MOLLET vous demande un bureau, vous lui mettez à disposition ?

M. RIESTER : Je vous rappelle que Mme MOLLET est certes, habitante de Coulommiers, mais qu'elle est élue de la Région de Seine-et-Marne, et que, non seulement, d'abord, elle n'a pas à le faire, deuxièmement, elle n'est pas attachée à un territoire comme Mme PICARD. C'est gentil de penser à Mme MOLLET, je suis sûr qu'elle va être contente.

M. THIERRY : Je ne manquerai pas de lui en parler.

M. RIESTER : Oui, oui. C'est bon ? Et bien, s'il n'y a plus d'autres questions, je vous souhaite une bonne soirée, et une bonne nuit pour le coup. Le prochain conseil, sans doute le 26 janvier. Merci beaucoup. Les vœux sont le mercredi 7 janvier à la Sucrerie de Coulommiers. Merci beaucoup.

La séance est levée à 22 H 40

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL